

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

- Budget de la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau**
- Budget de la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement**
- Budget Principal du SIDEN-SIAN**



**Structure budgétaire du SIDEN-SIAN et de ses régies**

**Budget de la régie SIDEN-SIAN Noréade Eau**

**Budget de la régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement**

- **Service Assainissement Collectif**
- **Service Assainissement Non Collectif**

**Budget Principal du SIDEN-SIAN :**

- **Compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie**
- **Compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines**
- **Compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations**

Le SIDEN-SIAN, en remplacement de sa régie à personnalité morale, a créé 2 régies à simple autonomie financière. Depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2019, l'organisation budgétaire est la suivante :

### SIDEN-SIAN

#### **Budget Principal du SIDEN-SIAN**

SIRET : 200 017 598 00018

Instruction M14  
Gestion TTC

Défense Extérieure Contre l'Incendie  
Eaux Pluviales Urbaines  
Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

#### **Budget de la régie SIDEN-SIAN Noréade Eau**

SIRET : 200 017 598 00034

Budget rattaché  
Instruction M49  
Gestion HT (par obligation)

Eau potable et industrielle

Trésorerie distincte du budget principal

#### **Budget de la régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement**

SIRET : 200 017 598 00026

Budget rattaché  
Instruction M49  
Gestion HT (par option)

Assainissement collectif  
Gestion budgétaire des eaux pluviales  
Assainissement non collectif

Trésorerie distincte du budget principal

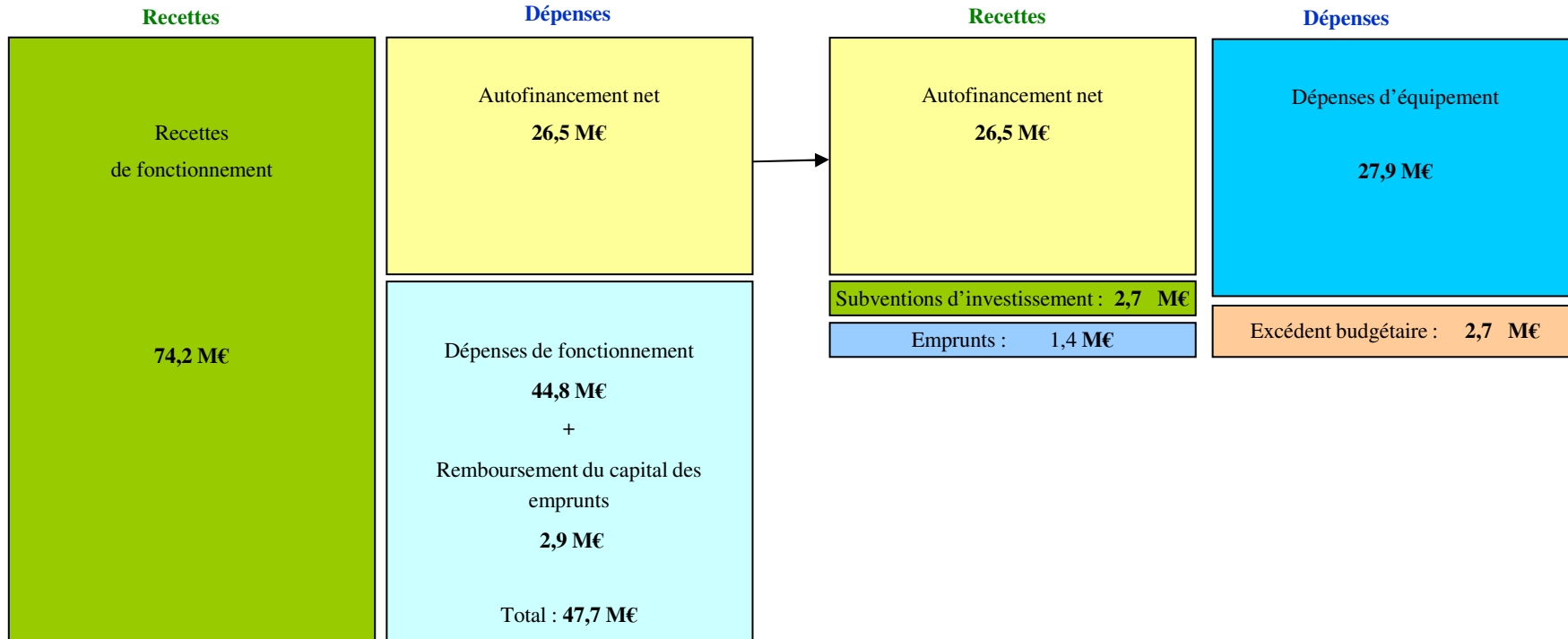
## REGIE EAU

- Rétrospective financière
- Programmation pluriannuelle des investissements
- Propositions 2021

**Synthèse des comptes financiers du service eau**

Fonctionnement et Autofinancement

Dépenses d'équipement et financement



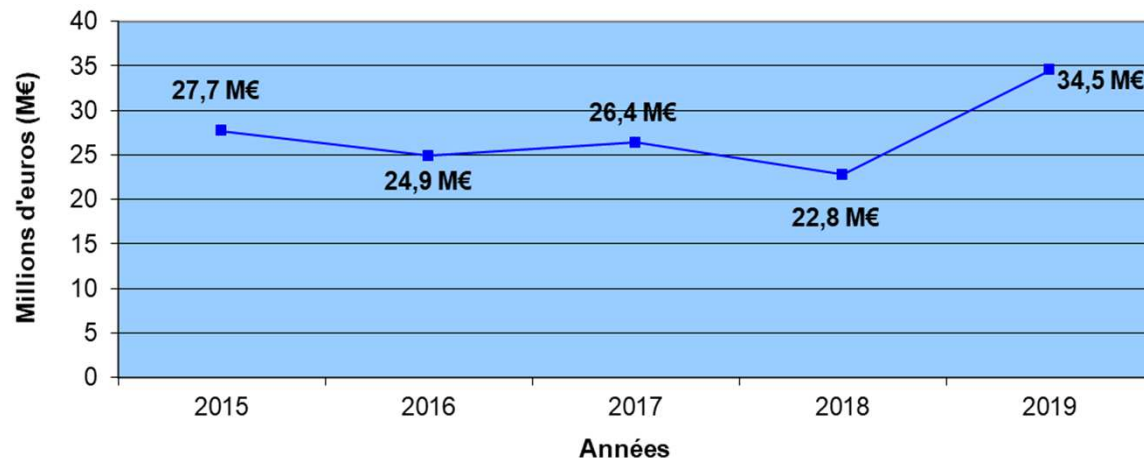
Ce schéma synthétise la moyenne des 3 derniers comptes financiers du service eau.

De 2017 à 2019, les 27,9 M € de dépenses d'équipement ont été financées principalement par de l'autofinancement (26,5 M €), complétées par des subventions (2,7 M €) et des avances sans intérêts de l'Agence de l'Eau (1,4 M €).

Sans tenir compte des restes à réaliser d'investissement, sur les 3 ans, l'excédent budgétaire (fonctionnement + investissement) a progressé en moyenne de 2,7 M € par an.

Rétrospective financière

Évolution du paiement des dépenses d'équipement

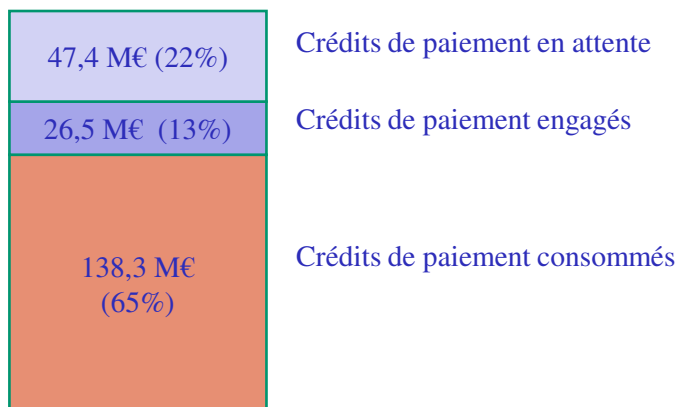


Le graphique, ci-dessus, montre l'évolution du paiement des dépenses d'équipement sur les 5 dernières années, avec une forte progression en 2019.

Sur les 34,5 M € de dépenses, 29.1 M € concernent les paiements des programmes de travaux gérés en AP/CP.

Situation cumulée des AP/CP à fin 2019

**Programmes de travaux :**  
**Montant cumulé des AP votées : 212,2 M€**

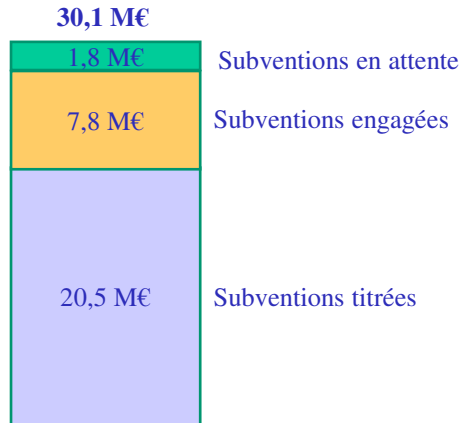


Le graphique, ci-contre, présente la situation cumulée des AP/CP à fin 2019.

A fin 2019, il restait 73,9 M € de crédits de paiement à payer (47,4 + 26,5) sur un total de 212,2 M €, ce qui représente un stock de 2,5 ans de programmation annuelle.

## Rétrospective financière

### Subventions affectées aux programmes de travaux

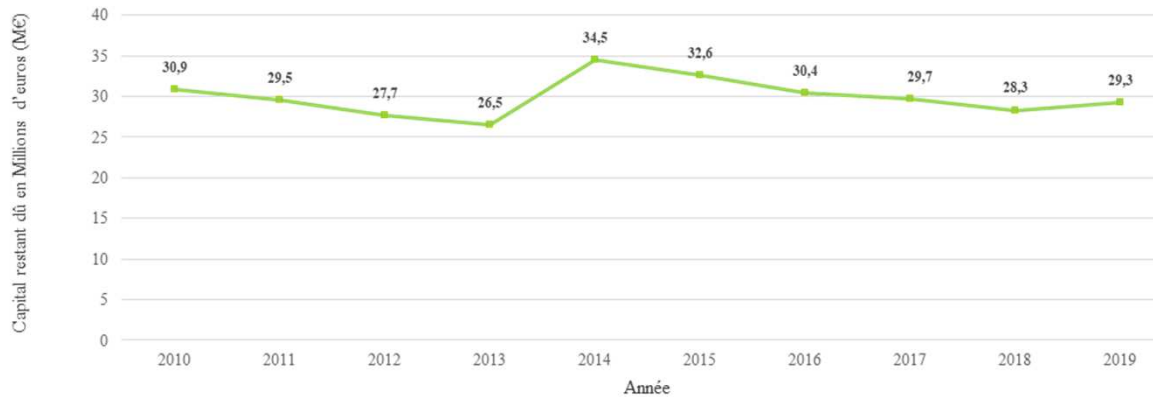


### Subventions

Pour ses programmes de travaux, la régie perçoit des subventions des Agences de l'Eau

A fin 2019, il restait 9,6 M € (7,8 M € + 1,8 M €) de subventions à percevoir sur un total prévisionnel de 30,1 M €.

### Emprunts



Le graphique, ci-contre, montre l'évolution de la dette sur les 10 dernières années.

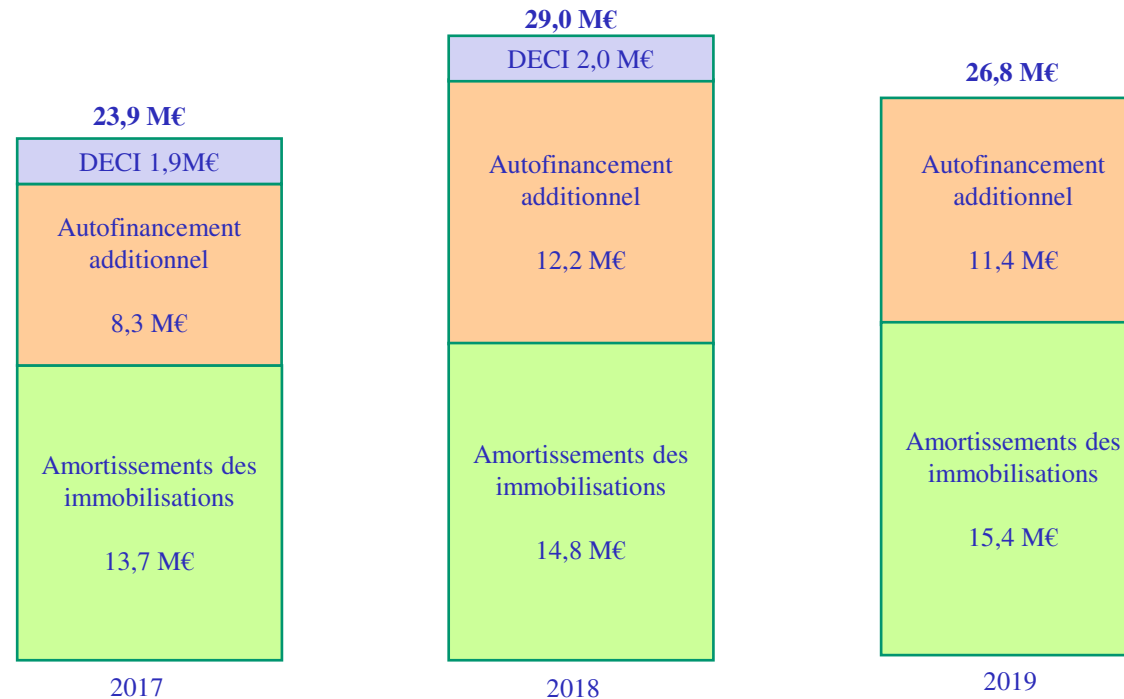
L'endettement est faible puisque la capacité de désendettement (ratio endettement / autofinancement brut) est de 1 an.

La dette est saine, elle est composée à 89 % d'emprunts non structurés et 11 % par des emprunts structurés sans risque élevé.



Rétrospective financière

Autofinancement net



Année :

2017

2018

2019

L'autofinancement net, dégagé par la section de fonctionnement, est la ressource la plus importante dans le financement des dépenses d'équipement.

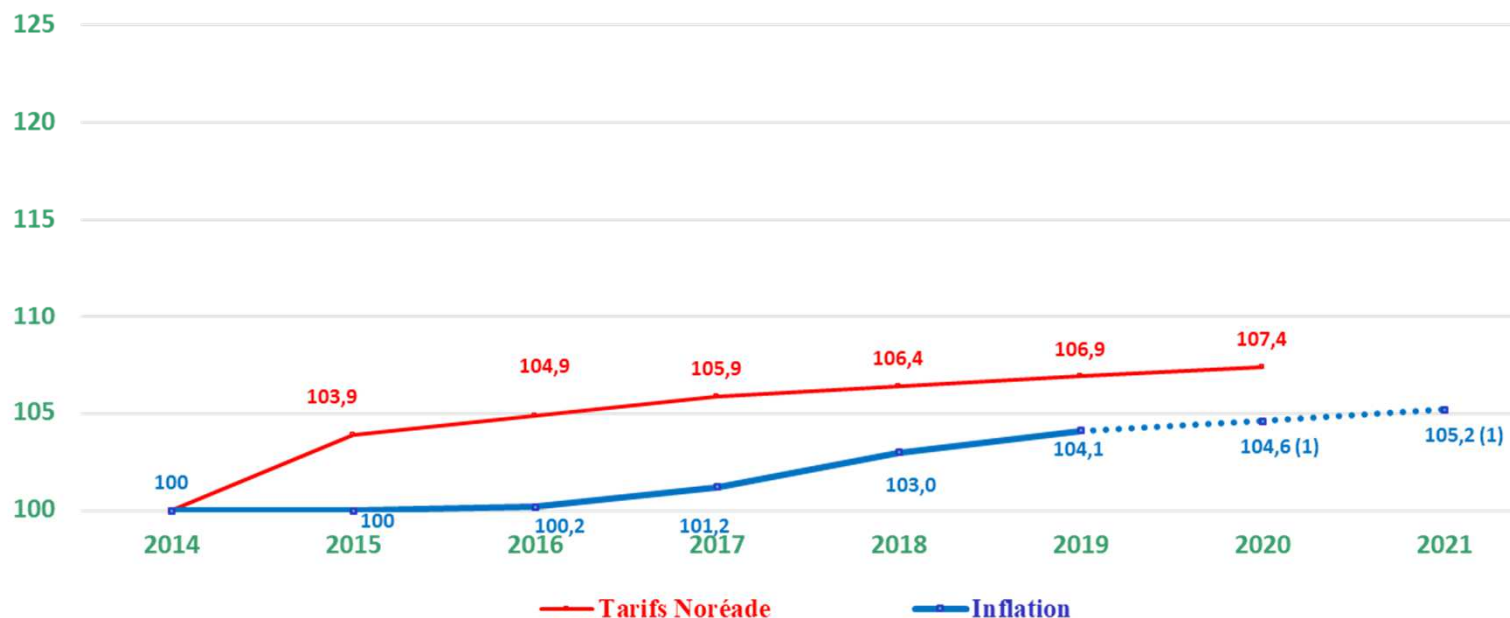
La réglementation impose un autofinancement obligatoire, par le biais des amortissements des équipements, qui peut être complété par un autofinancement volontaire additionnel. Il est précisé que les amortissements sont calculés sur le coût historique des biens et non pas sur une valeur actualisée.

Le tableau, ci-dessus, retrace l'évolution de l'autofinancement net des 3 derniers comptes financiers. Une part de l'autofinancement net concernait la Défense Extérieure Contre l'Incendie qui était gérée budgétairement par la régie eau jusqu'en 2018.

Hors DECI, l'autofinancement net moyen, sur les 3 dernières années, est de 25,3 M €.

Rétrospective financière

Evolution du tarif de la redevance eau



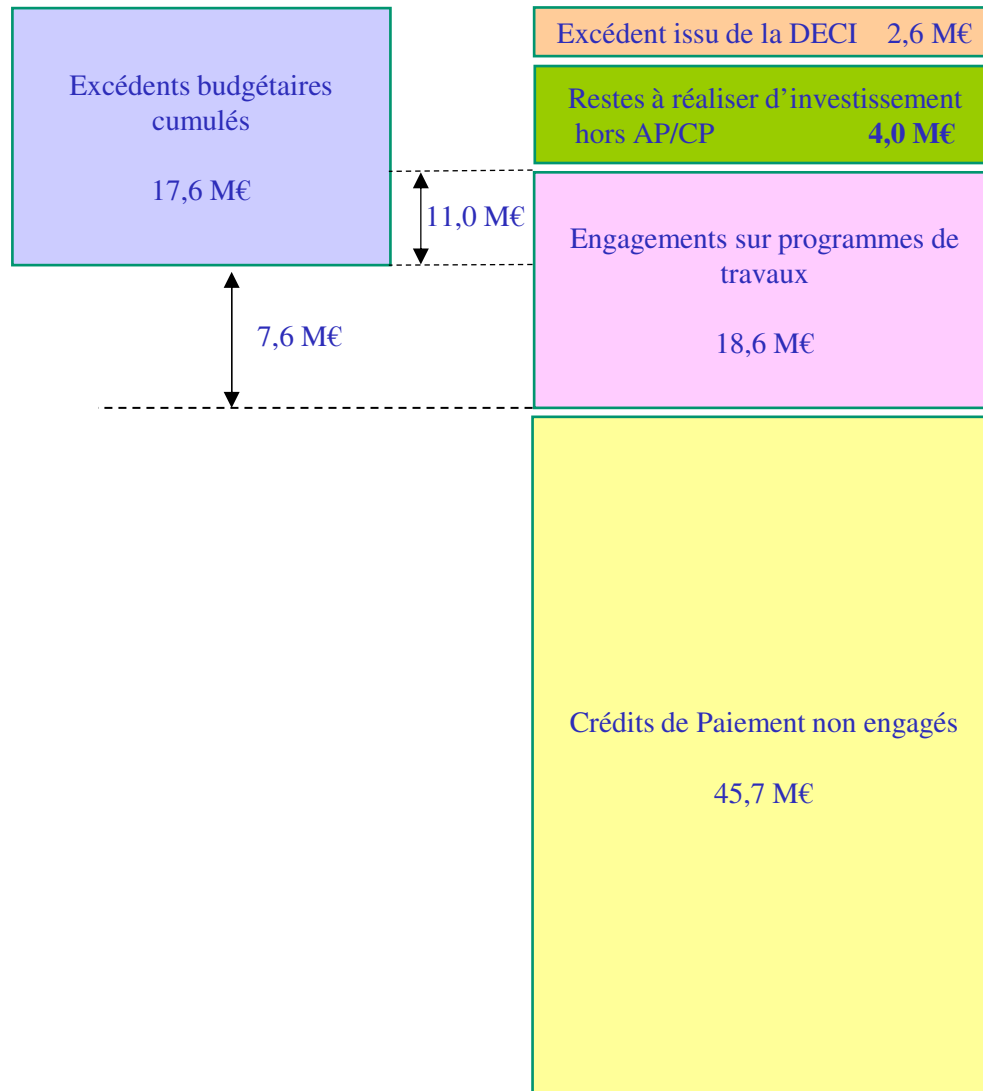
(1) Projection Banque de France : taux d'inflation 0,5% pour 2020 et 0,6% pour 2021.

La principale recette qui alimente l'autofinancement net est la redevance eau. Elle représente 84 % des recettes propre d'exploitation de la régie. Elle est composée d'une part fixe (41,40 € HT par an en 2020) et d'une part variable (1,317 € HT / m<sup>3</sup> en 2020).

Le graphique, ci-dessus, montre l'évolution du tarif de la redevance eau en comparaison de l'inflation, sur la base d'une facture de 80 m<sup>3</sup>, consommation moyenne de nos usagers domestiques.

Sur la période 2014 – 2020, le tarif de la redevance eau a augmenté de + 7,4% contre + 4,6% pour l'inflation.

**Situation des résultats à fin 2019**



A fin 2019, les excédents budgétaires cumulés, fonctionnement et investissement, s'élevaient à 17,6 M €.

Jusqu'en 2018, la gestion budgétaire de la Défense Extérieure Contre l'Incendie était assurée par le budget eau de la régie qui a cumulé un excédent de 2,6 M € pour cette activité. Cet excédent devra être reversé au budget principal du SIDEN-SIAN.

Les excédents doivent couvrir, réglementairement, les restes à réaliser d'investissement, hors AP/CP, qui s'élèvent à 4,0 M €.

A fin 2019, les montants engagés sur les programmes de travaux s'élevaient à 18,6 M €. Les programmes de travaux étant gérés en AP/CP, réglementairement il n'y a pas d'obligation de couvrir les engagements pour assurer l'équilibre budgétaire.

Enfin, le montant cumulé des crédits de paiement non engagés s'élève à 45,7 M €.

### Programmation Pluriannuelle des Investissement 2021 - 2026

Un document, joint en annexe, présente la proposition d'une programmation pluriannuelle des investissement sur la période 2021 – 2026 selon plusieurs thèmes :

- **Ressources en eau et traitement** dont les objectifs sont :
  - D'utiliser au maximum les capacités de production autorisées et mettre en place des traitements appropriés si nécessaire
  - D'obtenir les autorisations d'exploitation pour toutes les ressources identifiées et réaliser les travaux
  - De rechercher de nouvelles ressources
  
- **Sécurisations et interconnexions des réseaux** dont les objectifs sont :
  - De sécuriser l'alimentation des communes desservies par une ressource unique et fragile en quantité et /ou en qualité
  - De réaliser, après analyse technique et financière, des interconnexions permettant d'alimenter une unité de distribution par 2 ressources différentes
  
- **Renouvellement des réseaux d'eau** dont l'objectif est :
  - D'atteindre un taux de renouvellement des réseaux de 1% (durée de vie de 100 ans) en priorisant le renouvellement des tronçons sur lesquels plusieurs réparations ont été effectuées au cours des 5 dernières années.
  
- **Renouvellement des réservoirs et des citernes** dont l'objectif est :
  - De programmer la rénovation des ouvrages qui ont fait ou feront l'objet d'un diagnostic avec une priorité pour ceux qui ont des désordre structurels

Le tableau, ci-contre, montre que la programmation sur les 3 premiers exercices s'élève à 37 M € par an. Sur cette base, il est proposé de valoriser le plan pluriannuel de programmation 2021 - 2026 à 222 M € (6 \* 37 M € ) auquel il convient d'ajouter : les dépenses d'équipement hors programmes de travaux, pour un montant de 7,8 M € en 2021, et la programmation des bâtiments administratifs, qui est portée par le budget de la régie eau avec le versement d'une participation de la régie assainissement.

### Programmation Pluriannuelle des Investissements 2021 - 2026

Autorisations de Programme	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
AP « Ressources en Eau et Traitement »	1,9 M€	7,7 M€	2,4 M€	A définir	A définir	A définir	
AP « Sécurisations et Interconnexions »	7,6 M€	1,8 M€	1,6 M€	2,2 M€	0,8 M€	A définir	
AP « Réseaux de Distribution »	25,0 M€	25,0 M€	30,0 M€	A définir	A définir	A définir	
AP « Réservoirs et Citernes »	2,5 M€	2,5 M€	3,0 M€	3,0 M€	3,0 M€	3,0 M€	
<b>TOTAL</b>	<b>37,0 M€</b>	<b>37,0 M€</b>	<b>37,0 M€</b>	<b>37,0 M€</b>	<b>37,0 M€</b>	<b>37,0 M€</b>	<b>222,0 M€</b>
AP Bâtiments administratifs	1,6 M€						
Dépenses d'équipements hors programmes de travaux	7,8 M€						
<b>TOTAL</b>	<b>46,4 M€</b>						

### Budget 2021 Evolution des recettes et des dépenses

Après examen des propositions budgétaires des centres d'exploitation et des services du siège, et sans variation des tarifs, l'autofinancement net du budget 2021 s'établirait à 21,6 M € contre 22,8 M € en 2020 soit une baisse de 1,2 M €.

#### Evolution des recettes

Entre le budget 2020 et le budget 2021, les recettes baisseraient de - 0,2 M €.

Les ventes d'eau, qui représentent 84% des recettes du service, seraient en progression de + 0,3 M € par rapport au budget 2020. Par contre, les recettes en prestations de services ont été revues à la baisse de - 0,5 M €.

#### Evolution des dépenses

Entre le budget 2020 et le budget 2021, les dépenses augmenteraient de + 1,0 M €.

Les dépenses devraient progresser de + 1,0 M € avec notamment une augmentation du poste énergie pour + 0,3 M €, du poste entretien des ouvrages pour + 0,3 M €, des frais de personnel pour + 0,2 M € et des annuités d'emprunt pour 0,2 M €.

Concernant le personnel, il convient de rappeler que les charges, qu'elles soient liées à l'activité eau ou à l'activité assainissement, sont comptabilisées au budget de la régie eau et ventilées entre les 2 services par le biais de clés de répartition. Le budget de la régie assainissement paye ensuite sa quote-part. Le tableau, ci-contre, montre l'évolution des charges de personnel sur les 3 derniers exercices clos, le budget 2020 et la prévision 2021.

Pour 2021, il est prévu l'ouverture de 23 postes, voir détail ci-contre.

Ces besoins en personnel sont générés par une augmentation d'activité pour la recherche de fuites (passage des équipes à 2 agents avec un objectif de rendement à 80 %), pour les agents GISA avec la mise en service de plateforme boue et déshydratation, pour les conseillers assainissement au regard des périodicités de contrôles, pour les surveillants de travaux du fait de l'augmentation du budget d'investissement, pour le service relation clientèle par la montée en charge du transfert d'activité en provenance des centres, et enfin, en comptabilité, pour le passage en agence comptable.

Malgré la création de ces postes, le total des charges de personnel reste stable grâce à une baisse de 0,7 M € des cotisations patronales liée à la suppression du CICE (Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi) dont bénéficiaient les entreprises privées.

### Budget 2021 : Evolution des charges de personnel

	2017	2018	2019	BP 2020	BP 2021
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>30,7 M€</b>	<b>32,2 M€</b>	<b>32,8 M€</b>	<b>33,7 M€</b>	<b>33,7 M€</b>
Evolution par rapport à n-1		+ 4,9 %	+ 1,9 %	+ 2,7 %	0,0 %
<b><u>Service eau :</u></b>					
Charges de personnel	18,0 M€	18,8 M€	18,8 M€	19,3 M€	19,5 M€
Evolution par rapport à n-1		+ 4,4 %	0,0 %	+ 2,7 %	+ 1,0 %
<b><u>Service assainissement collectif :</u></b>					
Charges de personnel	11,9 M€	12,6 M€	13,2 M€	13,5 M€	13,3 M€
Evolution par rapport à n-1		+ 5,9 %	+ 4,8 %	+ 2,3 %	- 1,5 %
<b><u>Service assainissement non collectif :</u></b>					
Charges de personnel	0,8 M€	0,8 M€	0,8 M€	0,9 M€	0,9 M€

#### Effectifs :

A ce jour, les effectifs sont de 609 personnes, dont 575 en contrat à durée indéterminée, et 27 postes ouverts sont actuellement non pourvus.

#### Prévisions d'ouverture de postes pour 2021 :

Service eau : 1 agent de production eau, 2 agents d'entretien réseau eau, 4 agents chargés de la recherche de fuites  
 Service assainissement: 1 agents GISA, 2 conseillers assainissement, 1 diagnostiqueur assainissement  
 Service commun : 2 surveillants de travaux, 1 agent administratif, 3 chargés de clientèle, 1 directeur des ressources humaines, 5 personnes en comptabilité

### Budget 2021 : Financement des dépenses d'équipement

	Dépenses	Financement
Dépenses d'équipement	43,0 M€	
Subventions et participation		3,9 M€
Autofinancement net		21,6 M€
Ponction sur les excédents		11,0 M€
Emprunts		6,5 M€
<b>TOTAL</b>	<b>43,0 M€</b>	<b>43,0 M€</b>

Les programmes de travaux sont gérés en AP/CP. Le montant des dépenses des travaux à inscrire au budget de l'exercice correspond au cumul des crédits de paiement de toutes les AP ouvertes depuis 2013 et dépend de l'avancement des différentes AP.

Le montant des dépenses d'équipement à inscrire au budget 2021 (35,2 M € de crédits de paiement sur AP et 7,8 M € de dépenses hors AP) s'élèverait à 43,0 M €, avec comme financement :

- Des subventions pour 2,7 M € (moyenne titrées sur les 3 derniers exercices) et une participation du budget assainissement au financement des bâtiment administratifs pour 1,2 M € soit un total de 3,9 M €.
- L'autofinancement net prévu en 2021 pour 21,6 M €
- L'affectation des résultats antérieurs disponibles pour 11,0 M €

Pour équilibrer le budget, il y aurait lieu d'inscrire un emprunt de 6,5 M€.



**Budget 2021 : Proposition d'évolution des tarifs**

Pour financer l'emprunt de 6,5 M €, sur une durée de 20 ans, à taux fixe de 0,7% et à annuité constante, il faudrait augmenter les tarifs des redevances eau de + 0,5%.

Sur la base d'une facture annuelle de 80 m<sup>3</sup>, consommation moyenne des nos abonnés domestiques, cela représente une augmentation de 0,78 € TTC par an sur la part eau de la facture.

**Facture annuelle de 80 m<sup>3</sup> – Année 2020 - Redevances eau Noréade**

	Quantité	Prix unitaire HT 2020	Montant HT	TVA	Montant TTC 2020	Incidence d'une hausse de + 0,5%
Abonnement mensuel	12	3,45	41,40	2,28	43,68	+ 0,22 €
Consommation eau	80	1,317	105,36	5,79	111,15	+ 0,56 €
		<b>Total</b>	<b>146,76</b>	<b>8,07</b>	<b>154,83</b>	<b>+ 0,78 €</b>



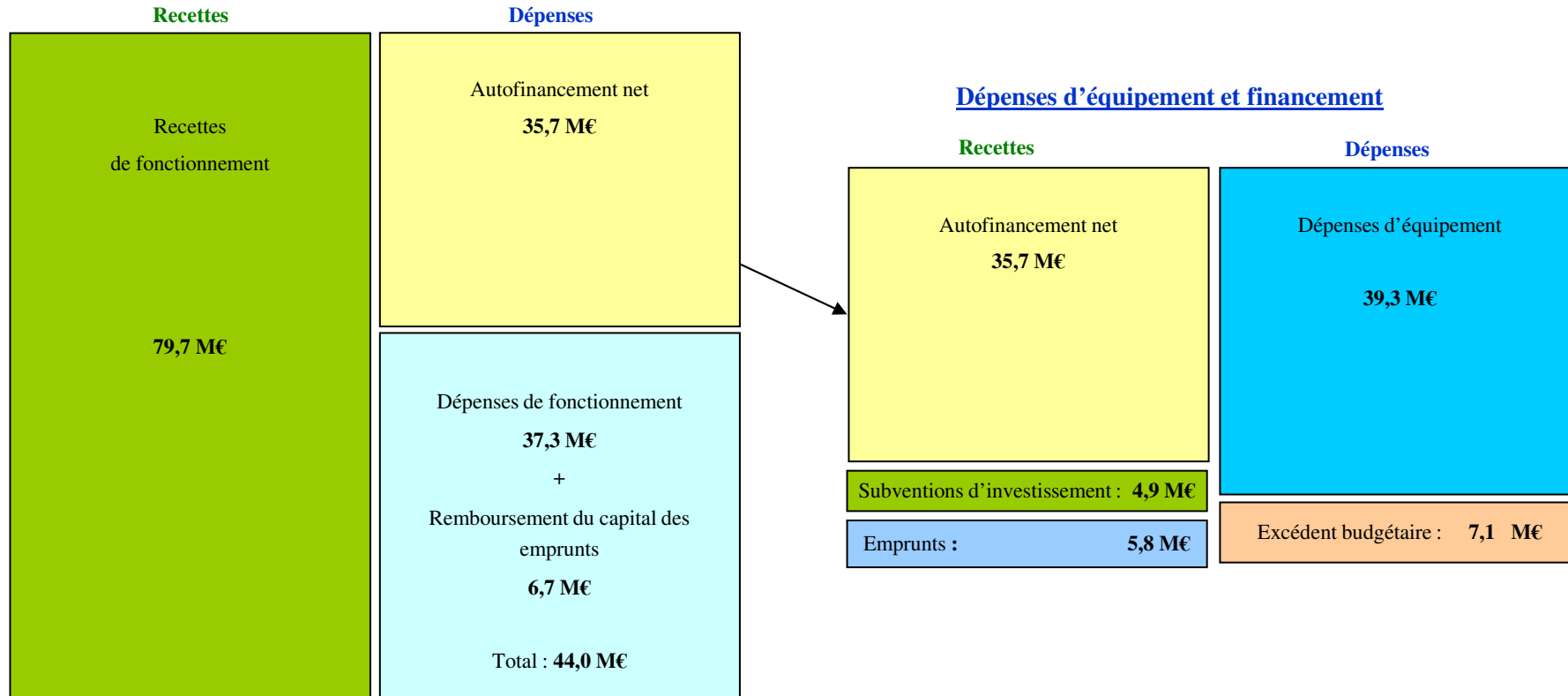
## REGIE ASSAINISSEMENT

### Service Assainissement Collectif :

- Rétrospective financière
- Programmation pluriannuelle des investissements
- Propositions 2021

## Synthèse des 3 derniers comptes financiers du service assainissement collectif

### Fonctionnement et Autofinancement

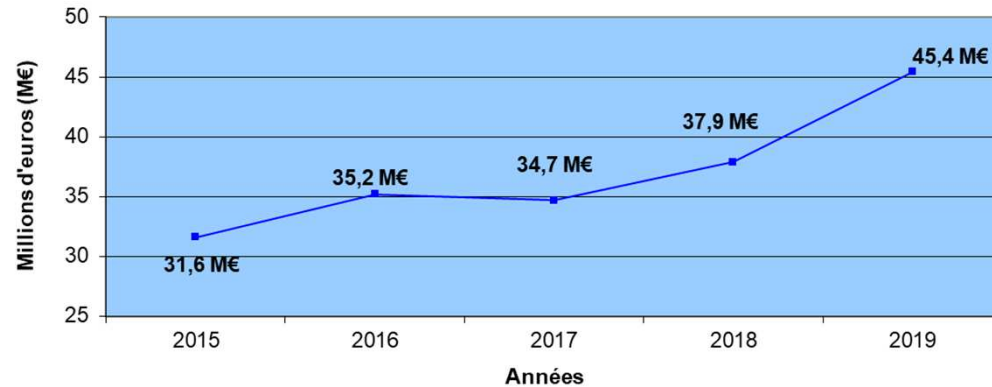


Le schéma synthétise la moyenne des 3 derniers comptes financiers du service assainissement collectif.

De 2017 à 2019, les 39,3 M€ de dépenses d'équipement ont été financées principalement par de l'autofinancement (35,7 M€), complétées par des subventions (4,9 M€) et des avances sans intérêts de l'Agence de l'Eau (5,8 M€).

Sans tenir compte des restes à réaliser d'investissement, sur les 3 ans, l'excédent a progressé en moyenne de 7,1 M€ par an.

### Évolution du paiement des dépenses d'équipement

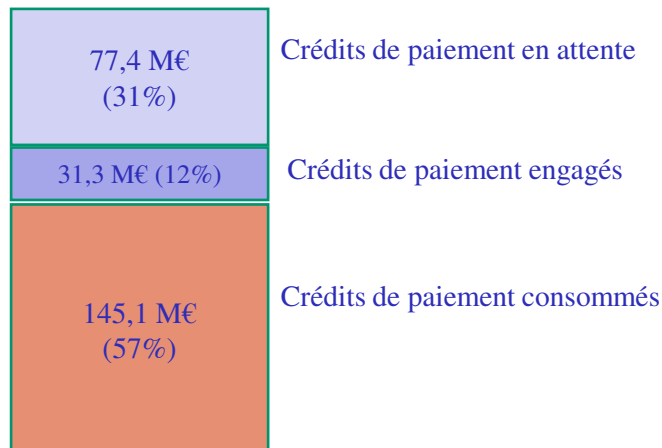


Le graphique, ci-contre, montre l'évolution du paiement des dépenses d'équipement sur les 5 dernières années, qui progressent de manière continue depuis 2015.

Sur les 45.4 M €, 40,9 M € concernent les paiements des programmes de travaux gérés en AP/CP.

### Situation cumulée des AP/CP à fin 2019

**Programmes de travaux :**  
**Montant cumulé des AP votées : 253,8 M€**

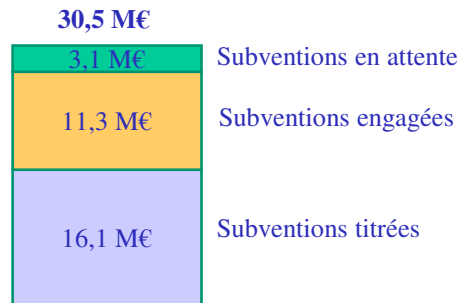


Le graphique, ci-contre, présente la situation cumulée des AP/CP à fin 2019.

A fin 2019, il restait un solde de 108,7 M € de travaux à réaliser (31,3 + 77,4), ce qui représente 3 ans de programmation annuelle.

### Subventions

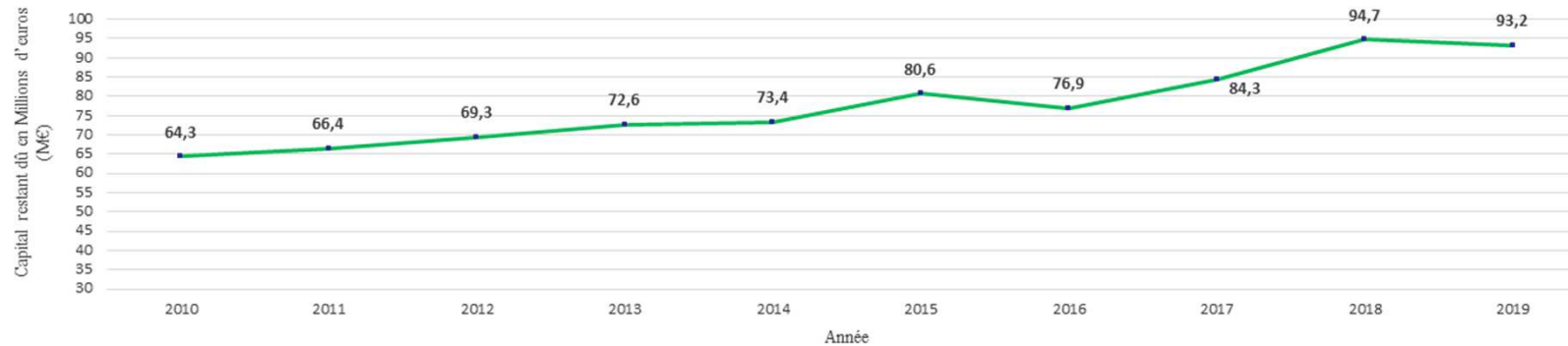
#### Subventions affectées aux programme de travaux



Pour ses programmes de travaux, la régie perçoit des subventions des Agences de l'Eau.

A fin 2019, il restait 14,4 M€ (11,3 M€ + 3,1 M€) de subventions à percevoir sur un total prévisionnel de 30,5 M€.

### Emprunts

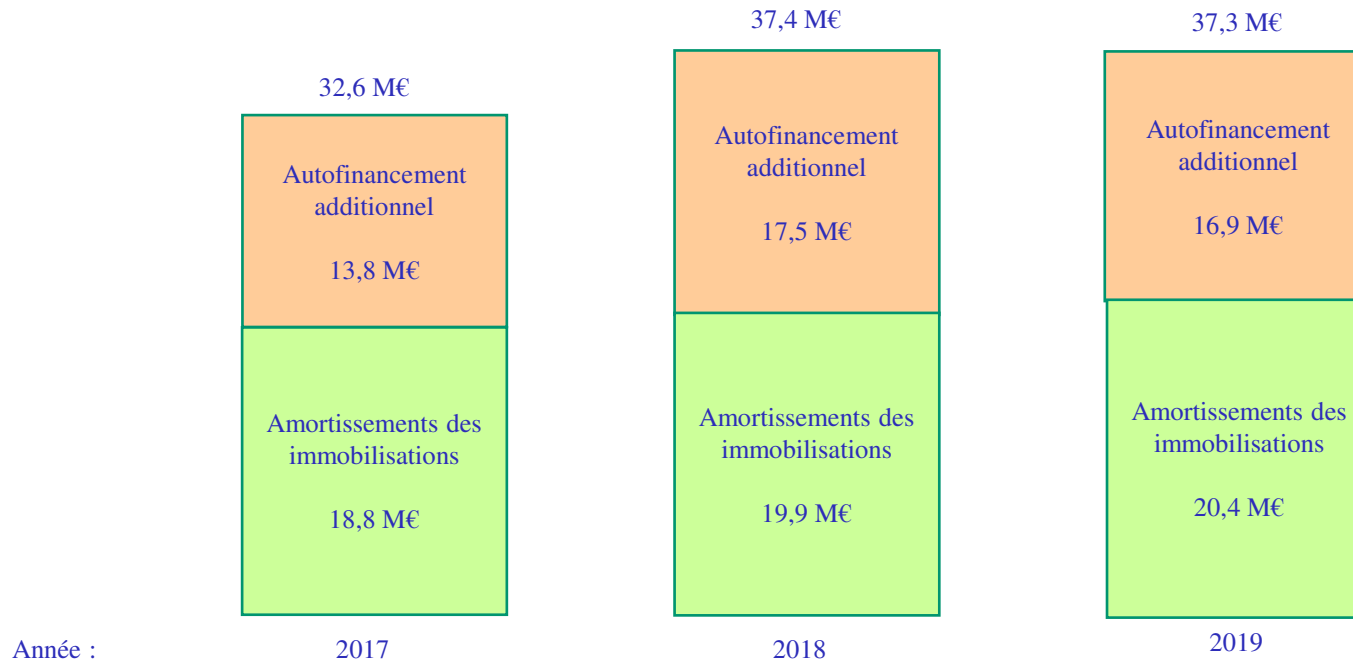


Le graphique, ci-contre, montre l'évolution de la dette sur les 10 dernières années.

L'endettement est faible puisque la capacité de désendettement (ratio endettement / autofinancement brut) est de 2 ans.

La dette comprend un emprunt qualifié « à risque élevé » repris lors d'une adhésion. Il représente 3,6 % de l'en-cours (3,3 M€). Le coefficient multiplicateur est actionné si l'Euribor 3 mois devient supérieur à 5,79 % (le taux actuel est de -0,51%).

**Assainissement Collectif**  
**Rétrospective financière**  
**Autofinancement net**



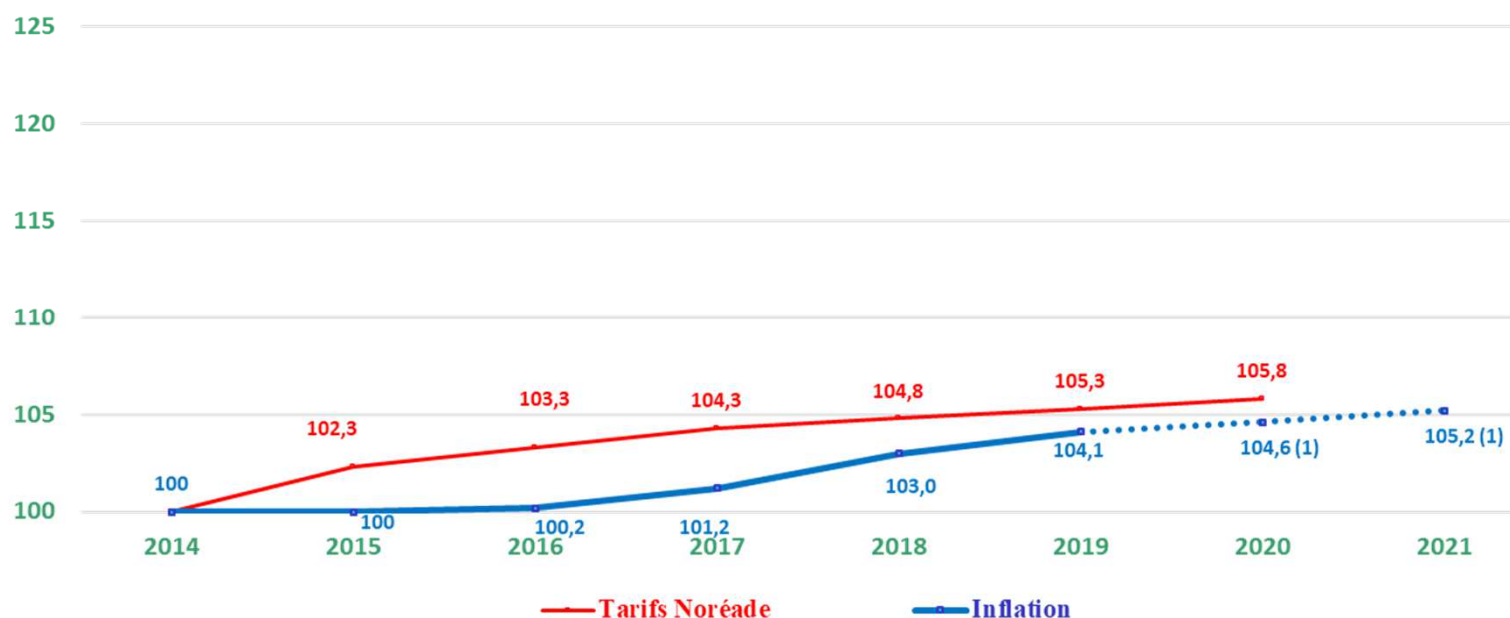
L'autofinancement net, dégagé par la section de fonctionnement, est la ressource la plus importante dans le financement des dépenses d'équipement.

La réglementation impose un autofinancement obligatoire, par le biais des amortissements des équipements, qui peut être complété par un autofinancement volontaire additionnel. Il est précisé que les amortissements sont calculés sur le coût historique des biens et non pas sur une valeur actualisée.

Le tableau, ci-dessus, retrace l'évolution de l'autofinancement net des 3 derniers comptes financiers.

L'autofinancement net moyen, sur les 3 dernières années, est de 35,7 M€.

**Evolution du tarif de la redevance assainissement collectif**



(1) Projection Banque de France : taux d'inflation 0,5% pour 2020 et 0,6% pour 2021.

La principale recette qui alimente l'autofinancement net est la redevance assainissement. Elle représente 71 % des recettes d'exploitation de la régie.

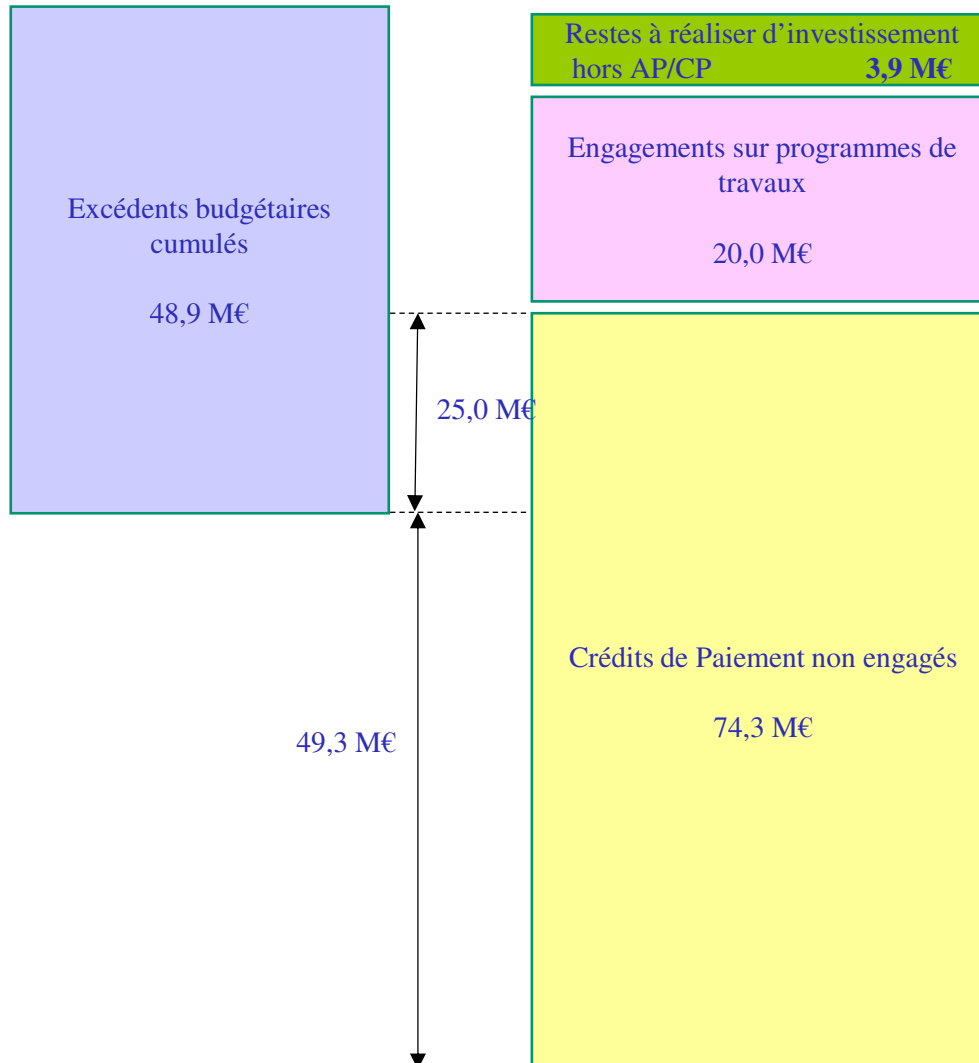
Elle est composée d'une part fixe (72,48 € HT par an en 2020) et d'une part variable (1,720 € HT / m3 en 2020).

Le graphique, ci-dessus, montre l'évolution du tarif de la redevance assainissement en comparaison de l'inflation, sur la base d'une facture de 80 m3, consommation moyenne de nos usagers domestiques.

Sur la période 2014 – 2020, le tarif de la redevance assainissement a augmenté de + 5,8 % contre + 4,6% pour l'inflation.



**Situation des résultats à fin 2019**



A fin 2019, les excédents budgétaires cumulés, fonctionnement et investissement, s'élevaient à 48,9 M€.

Après la couverture :

- Des restes à réaliser d'investissement, hors AP/CP, qui s'élèvent à 3,9 M €

Et

- Des engagements en cours sur les programmes de travaux (travaux moins subventions) qui s'élèvent à 20,0 M €

Il reste un solde excédentaire de 25,0 M € qui sera utilisé ultérieurement pour le financement des crédits de paiement, sur AP votées, non engagés.

**Programmation Pluriannuelle des investissements 2021 - 2026**

Un document, joint en annexe, présente la proposition d'une programmation pluriannuelle des investissements sur la période 2021 – 2026 selon plusieurs thèmes :

- **Stations d'épuration, bassins d'orage et ouvrages de transport des eaux usées** avec comme objectif de planifier des créations d'ouvrages classés non prioritaires dans le plan précédent, si ces ouvrages entrent dans les critères de subventions des Agences de l'Eau et dont le coût moyen par logement est inférieur à 9 000 €, contre 6 000 € dans le plan précédent.
  
- **Réseaux d'assainissement, nouvelles dessertes, avec :**
  - **Comme critère de planification :**
    - de respecter le plafond fixé par l'Agence de l'Eau Artois Picardie (actuellement 14 000 € par logement) sous condition secondaire que l'opération soit éligible aux subventions de l'Agence de l'Eau concernées.
  
  - **Comme critère de priorité :**
    - Priorité 1 : Réseaux raccordés sur des stations d'épuration existantes dans la limite de la capacité disponible ou sur des stations d'épuration en cours de construction afin d'atteindre une charge minimale de 40% nécessaire à l'obtention des subventions des Agences de l'Eau.
  
    - Priorité 2 : Réseaux pour lesquels la station d'épuration est programmée et a reçu un avis favorable des services de la police de l'eau permettant d'envisager un planning de mise en service de la station d'épuration.
  
- **Renouvellement des réseaux d'assainissement**, avec comme priorité la mise au norme des systèmes d'assainissement qui ont perdu leur conformité.

Le tableau, ci-contre, présente la synthèse financière de ce plan pluriannuel de programmation d'investissement 2021 - 2026, pour un montant total de 240 M € auquel vient s'ajouter les dépenses d'équipement hors programmes de travaux, pour 6,8 M € en 2021, et la participation au financement des bâtiments administratifs pour 1,2 M € en 2021.

### Programmation Pluriannuelle des investissements 2021 - 2026

Autorisations de Programme	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2021 -2026
AP « Ouvrages de traitement des eaux usées et des boues, bassins de stockage et Ouvrages de Transport des Eaux Usées»	10,0 M€	10,0 M€	10,0 M€	10,0 M€	10,0 M€	10,0 M€	60,0 M€
AP « Nouvelles désertes en Assainissement Collectif»	15,0 M€	15,0 M€	15,0 M€	15,0 M€	15,0 M€	15,0 M€	90,0 M€
AP « Programme de renouvellement et d'amélioration des réseaux»	15,0 M€	15,0 M€	15,0 M€	15,0 M€	15,0 M€	15,0 M€	90,0 M€
<b>TOTAL</b>	<b>40,0 M€</b>	<b>40,0 M€</b>	<b>40,0 M€</b>	<b>40,0 M€</b>	<b>40,0 M€</b>	<b>40,0 M€</b>	<b>240,0 M€</b>
Participation aux bâtiments administratifs	1,2 M€						
Dépenses d'équipements hors programmes de travaux	6,8 M€						
<b>TOTAL</b>	<b>48,0 M€</b>						

Après examen des propositions budgétaires des centres d'exploitation et des services du siège, et sans variation des tarifs, l'autofinancement net du budget 2021 s'établirait à 31,4 M € contre 30,8 M € en 2020 soit une hausse de + 0,6 M €.

#### Evolution des recettes

Entre le budget 2020 et le budget 2021, les recettes augmenteraient de + 2,1 M €.

Les variations les plus importantes concernent :

Les redevances assainissement collectif, qui représentent 71% des recettes du service, seraient en hausse de + 1,7 M € (+ 3%) qui sont la conséquence de la création de nouveaux réseaux et de l'augmentation du nombre de communes adhérentes.

Les primes d'épuration, versées par les Agences de l'Eau, pour un montant estimé de 3,3 M € seraient en hausse de + 0,4 M €. Il convient de préciser, que cette recette à vocation à disparaître à la fin du XIème programme des Agences de l'Eau soit en 2025.

#### Evolution des dépenses

Entre le budget 2020 et le budget 2021, les dépenses augmenteraient de + 1,5 M €.

Les variations les plus importantes concernent :

Le poste électricité (+ 0,2 M €), la sous-traitance (+ 0,2 M €) mais principalement l'entretien des ouvrages et l'achat de pièces et fournitures (+ 1,1 M €) du fait notamment de l'impact « COVID » avec un impact important sur le traitement des boues.

### Budget 2021 : Financement des dépenses d'équipement

	Dépenses	Financement
Dépenses d'équipement	55,3 M€	
Subventions		4,9 M€
Avances de l'Agence de l'Eau		5,8 M€
Autofinancement net		31,4 M€
Utilisation des excédents		13,2 M€
<b>TOTAL</b>	<b>55,3 M€</b>	<b>55,3 M€</b>

Les programmes de travaux sont gérés en AP/CP. Le montant des dépenses des travaux à inscrire au budget de l'exercice correspond au cumul des crédits de paiement de toutes les AP ouvertes depuis 2013 et dépend de l'avancement des différentes AP.

Le montant des dépenses d'équipement à inscrire au budget 2021 (estimations pour 47,3 M € de crédits de paiement sur AP et 8,0 M € de dépenses d'équipement hors AP) serait donc égal à 55,3 M€, avec comme financement :

- Des subventions pour 4,9 M€ (moyenne titrées sur les 3 derniers exercices)
- Des avances des Agence de l'Eau pour 5,8 M€ (moyenne titrées sur les 3 derniers exercices)
- Un autofinancement net pour 31,4 M €
- Une ponction sur les excédents antérieurs pour 13,2 M €

### Budget 2021 : Proposition d'évolution des tarifs

Il est rappelé que la réglementation prévoit, s'agissant des services d'eau et d'assainissement, que la section d'investissement du budget de la régie peut être votée en excédent afin de permettre les travaux d'extension ou d'amélioration des services prévus par l'assemblée délibérante dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

Les montants des Autorisations de Programme votées jusqu'en 2019 et dont les Crédits de Paiement ne sont pas engagés s'élèvent à 74,3 M €.

Les excédents budgétaires constatés à fin 2019 couvrent les CP non engagés à hauteur de 25,0 M €. Par conséquent, il reste 49,3 M € de travaux programmés non financés.

Compte tenu des travaux engendrés par le plan 2021 – 2026, dont le montant s'élève à 240 M €, et de la perte programmée des primes d'épuration à partir de 2025, pour un montant de 3,3 M €, il est proposé de conserver une augmentation progressive de la redevance assainissement, avec une hausse, pour 2021, de + 0,5 %. Cette augmentation génèrera une recette supplémentaire de + 0,4 M €.

Sur la base d'une facture annuelle de 80 m<sup>3</sup>, consommation moyenne des nos abonnés domestiques, l'augmentation de + 0,5 % des tarifs représente une augmentation de 1,16 € TTC par an sur la part assainissement de la facture.

#### Facture annuelle de 80 m<sup>3</sup> – Année 2020 - Redevances assainissement Noréade

	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT	TVA	Montant TTC	Incidence d'une hausse de + 0,5%
Redevance assainissement - Partie fixe (mensuelle)	12	6,04	72,48	7,25	79,73	+ 0,40 €
Redevance assainissement - Partie proportionnelle	80	1,720	137,60	13,76	151,36	+ 0,76 €
<b>Total</b>			<b>210,08</b>	<b>21,01</b>	<b>231,09</b>	<b>+ 1,16 €</b>

## REGIE ASSAINISSEMENT

Service Assainissement non collectif

**Evolution des recettes et du résultat budgétaire annuel de 2015 à 2019**

Année	Recettes	Résultat annuel
2015	1 156 000 €	- 6 000 €
2016	1 189 000 €	- 9 000 €
2017	1 223 000 €	+ 54 000 €
2018	1 142 000 €	- 55 000 €
2019	1 195 000 €	+ 97 000 €
<b>Moyenne annuelle</b>	<b>1 181 000 €</b>	<b>+ 16 000 €</b>



Le SIDEN-SIAN a mis en place son service assainissement non collectif en 2006.

Durant la montée en charge du service, sur la période 2006 – 2014, les tarifs ont varié à la hausse et à la baisse, en fonction des évolutions réglementaires, avec une redevance annuelle de contrôle du bon fonctionnement des installations qui a oscillé entre 54 et 70 € HT par an.

En 2015, avec un contexte réglementaire stabilisé et une planification des contrôles maîtrisée, la redevance annuelle a été revue à la baisse à 35 € HT par an.

Ce tarif assure l'équilibre financier annuel, avec, sur la période 2015 – 2019, une recette moyenne de 1 181 000 € et un excédent budgétaire moyen de 16 000 €.

Toutefois, sur la période 2006 - 2014, le service a cumulé un excédent budgétaire de 1,5 M €.

Aussi, dans le courant de l'année 2021, il faudra s'interroger sur le mode de fonctionnement actuel, et notamment :

- Sur la périodicité du contrôle de fonctionnement qui est obligatoire au plus tous les 10 ans et qui est actuellement de 4 ans au SIDEN-SIAN
- Sur les modalités de facturation du contrôle de fonctionnement : redevance annuelle ou facturation à la prestation comme pour les autres contrôles réglementaires.
- Sur les actions à mettre en place pour favoriser la mise au norme des installations non conformes ou inexistantes, en dépit des difficultés d'obtention des aides financières des Agences de l'eau.

Dans l'attente, il est proposé de garder stable les tarifs pour 2021.



## Budget Principal

### Défense Extérieure Contre l'Incendie

Lorsque la régie eau était à personnalité morale, elle assurait la gestion de la DECI sur la base d'un contrat passé avec le SIDEN-SIAN.

Avec le passage en régie à simple autonomie financière, au 1<sup>er</sup> juillet 2019, la gestion de la DECI, qui était comptabilisée au budget de la régie eau, est maintenant intégrée au budget principal du SIDEN-SIAN.

### Situation financière à fin 2019

A l'excédent budgétaire de 1,8 M€ du compte administratif 2019 du budget principal, viendra s'ajouter l'excédent budgétaire lié à la gestion de la DECI constaté dans le budget de la régie eau qui s'élevait, à fin 2019, à 3,1 M€ TTC (2,6 M € HT).

Compte tenu du transfert de la gestion de la DECI en cours d'année 2019, les dépenses d'investissement liées au programme de travaux n'ont démarré qu'en 2020 au budget principal.

Le montant de l'AP 2019 s'élève à 3,5 M€.

### Autofinancement net

La cotisation syndicale fixée à 5 € par habitant permet de générer un autofinancement net annuel de 2,3 M€.

Les dépenses d'équipement, hors programme de travaux, concernant la création et le renouvellement des hydrants sont estimées à 0,8 M€.

Par conséquent, il reste un solde de 1,5 M€ pour la programmation de travaux de création de citernes incendie.

**Programmation pluriannuelle des investissements 2021 - 2026**

Un document, joint en annexe, présente la proposition d'une programmation pluriannuelle des investissements sur la période 2021 – 2026.

Sur la base des critères de priorisation suivants :

- Protéger tous les bâtiments publics (école, mairie, salle polyvalente)
- Permettre à chaque commune d'atteindre un taux de conformité minimal de 50%
- Protéger tous les regroupements de bâtiments supérieurs à 50 bâtiments

La programmation pluriannuelle des investissements s'élèverait à 15 M€ sur la période 2021 – 2026.

Sur la base des données financières précédentes, la capacité financière disponible sur cette période, sans avoir recours à l'emprunt, s'élèverait à 13,9 M€ :

- Autofinancement net annuel affecté aux programmes de travaux 1,5 M€, soit 9,0 M€ sur la période 2021 – 2026
- Cumul des excédents antérieurs 4,9 M€

Cette programmation pluriannuelle des investissements 2021 - 2026 pourra être réalisée sur la base de la cotisation annuelle de 5 € par habitant, sans avoir recours à l'emprunt.

## Budget Principal

### Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

Le pluvial est étroitement liée à l'assainissement collectif :

- d'une part, parce que les eaux pluviales et de ruissellement peuvent utiliser des réseaux ou des ouvrages d'assainissement collectif (gestion de type unitaire)
- d'autre part, parce que la création ou le renouvellement des investissements nécessitent, par exemple, soit une coordination des travaux dans le cadre de la pose simultanée de réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées soit un regroupement de réseaux pour passer d'un réseau unitaire à un système séparatif.

Comme le prévoit la réglementation, le Comité Syndical a décidé d'intégrer la gestion budgétaire des Eaux Pluviales dans le budget de la régie assainissement dont le financement est assuré par le versement d'une contribution du budget principal.

De 2009 à 2019, dans le contrat d'exploitation qui liait le SIDEN-SIAN et Noréade, sa régie à personnalité morale, le montant TTC de la contribution versée à la régie assainissement était égale à 99% du montant des cotisations syndicales perçues auprès des collectivités adhérentes et l'évolution du taux de base des cotisations était calquée sur celle de la redevance assainissement.

Le même principe a été conservé en 2020 entre le SIDEN-SIAN et sa régie à simple autonomie financière. Le contexte particulier de l'année 2020 n'a pas permis de finaliser l'analyse enclenchée pour calculer le montant de la contribution à la gestion des eaux pluviales sur la base d'une comptabilité analytique et non plus sur un montant forfaitaire. Ce travail sera poursuivi et achevé en 2021.

Dans l'attente, il est proposé, pour 2021, de continuer à faire évoluer le taux de base de la cotisation syndicale comme celui de la redevance assainissement collectif.

Le taux de base par habitant s'élève, en 2020, à 20,63 € TTC. Il passerait à 20,73 € en 2021 avec une augmentation de + 0,5%.

## Budget Principal

**Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations**



Pour rappel, le dossier de demande de reconnaissance du SIDEN-SIAN comme Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) sur le périmètre englobant les bassins versants hydrographiques de la Sambre, de l'Escaut, de la Sensée, de la Scarpe Amont, de la Scarpe Aval, de la Marque et de la Deûle a été déposé en préfecture le 21 décembre 2018 et a été jugé recevable.

La Direction Régionale de l'Environnement et du Logement (DREAL) a demandé aux Présidents des Commissions Locales de l'Eau (CLE) des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) concernés de formuler un avis sur la demande de reconnaissance EPTB du SIDEN-SIAN.

Sur les 7 avis sollicités :

- 2 ont été favorables (SAGE Sambre, SAGE Sensée)
- 2 ont proposé un sursis à statuer en demandant au SIDEN-SIAN une phase de concertation avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) détenteurs de la compétence GEMAPI (SAGE Scarpe Aval et Comité de Bassin Artois Picardie)
- 3 ont formulé un avis défavorable (SAGE Scarpe Amont, SAGE Escaut, SAGE Marque-Deûle)

Compte tenu du décalage des élections municipales et du contexte de crise sanitaire, la concertation avec les EPCI-FP, prévue au 2<sup>ème</sup> semestre 2020, n'a pas pu être réactivée.

Par conséquent, la mise en place d'un EPTB ne sera pas opérationnelle pour 2021, il n'est donc pas nécessaire d'ouvrir des crédits au budget principal initial 2021 du SIDEN-SIAN.

Des rencontres seront organisées avec les EPCI-FP déjà membre du SIDEN-SIAN pour d'autres compétences, puis avec les autres EPCI-FP concernés par le projet d'EPTB porté par le SIDEN-SIAN afin :

- De motiver l'intérêt vis-à-vis du projet d'EPTP
- De proposer l'adhésion sur les compétences GEMA et/ou PI
- De mettre en place des conventions de partenariat pour la mise en œuvre d'opérations GEMAPI ponctuelles.

## Annexes

- Programmation Pluriannuelle des Investissements 2021 – 2026 pour l'eau, l'assainissement et la défense extérieure contre l'incendie
- Relevé de situation des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement



---

# **Plan Pluriannuel de Programmation 2021-2026**

**Autorisations de Programme et Crédits de Paiement**

**Analyse des besoins**

---

## Propositions d'organisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

### EAU POTABLE

Une Autorisation de Programme (AP) peut regrouper plusieurs opérations. Depuis 2006, démarrage de la gestion en AP/CP, le SIDEN-SIAN ouvrait une seule AP annuelle regroupant toutes les opérations d'investissement de l'année.

Dès 2020, pour répondre à la CRC, le SIDEN-SIAN avait déjà scindé sa programmation annuelle en eau potable en deux AP :

- ✓ AP « Programme d'Interconnexion et de Sécurisation »
- ✓ AP « Programme de renouvellement du patrimoine existant »

Par ailleurs, depuis le passage en régie à simple autonomie financière, il convient de rappeler que les opérations liées aux bâtiments administratifs sont désormais rattachées au Budget de la Régie Eau.

Pour la période 2021-2026, il est proposé de regrouper les opérations d'investissement en cinq AP annuelles thématiques :

- ✓ **AP « Bâtiments Administratifs »** qui reprendra la création, l'amélioration et le renouvellement des bâtiments du SIDEN-SIAN et de ses Régies ;
- ✓ **AP « Ressources en Eau et Traitement »** qui regroupera toutes les opérations de développement de nouvelles ressources ainsi que la création, l'amélioration et le renouvellement des ouvrages de production et de traitement de l'eau potable (forages, usines...);
- ✓ **AP « Sécurisations et Interconnexions »** qui reprendra toutes les opérations de réseaux d'eau potable nécessaires pour sécuriser l'alimentation des communes adhérentes pour lesquelles il existe une possibilité d'alimentation à partir de deux ressources ;
- ✓ **AP « Réseaux de Distribution »** qui regroupera toutes les opérations de création, de renforcement ou de renouvellement des réseaux d'eau potable ;
- ✓ **AP « Réservoirs et Citernes »** qui reprendra tous les travaux de rénovation ou de création des ouvrages de stockage d'eau potable.

## ASSAINISSEMENT

---

En 2020, même principe qu'en Eau Potable, les opérations d'investissement concernant l'Assainissement ont été réparties en quatre Autorisations de Programme, à savoir :

- ✓ AP « STEP et OTEU » qui regroupe les nouveaux ouvrages à construire (bassins de stockage, stations d'épuration et ouvrages de transport des eaux usées) ainsi que les améliorations et/ou les reconstructions ;
- ✓ AP « Programme Normal » pour la nouvelle desserte en Assainissement Collectif du Département du Nord ;
- ✓ AP « Réseaux d'Assainissement » susceptibles d'être reprises au Programme Concerté pour l'Eau de l'Agence de l'Eau Artois Picardie ainsi que les opérations subventionnées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui concernent essentiellement la nouvelle desserte des territoires du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme ;
- ✓ AP « Programme Technique » qui permet de prévoir le renouvellement, la modification et l'amélioration des réseaux et ouvrages de collecte afin notamment d'éviter de traiter des eaux claires parasites, de limiter les déversements en milieu naturel par temps de pluie et de maintenir la conformité des systèmes d'assainissement.

Pour la période 2021-2026, il est proposé de regrouper les opérations d'investissement en cinq AP annuelles thématiques :

- ✓ **AP « Ouvrages de traitement des eaux usées et des boues, bassins de stockage et Ouvrages de Transport des Eaux Usées »** identique à celle existante actuellement ;
- ✓ **AP « Nouvelles Dessertes en Assainissement Collectif »** concernant tous les territoires (Nord, Pas-de-Calais, Aisne et Somme) pour identifier les tranches qui seront réalisées sur la période 2021-2026 en fonction des critères de priorité retenus ;
- ✓ **AP « Programme de renouvellement et d'amélioration des réseaux »** identique à celle qui existe actuellement avec une programmation pluriannuelle sur la période 2021-2026.

## Analyse des besoins et Propositions budgétaires pour la période 2021-2026

### I. BUDGET SIDEN-SIAN NOREADE EAU

Au 31 décembre 2019, 619 communes étaient adhérentes pour la compétence Eau Potable et le patrimoine était le suivant :

- Ouvrages de Production (2019) ..... 281 forages
- Unités de Traitement (2019) ..... 27 unités
- Ouvrages de Stockage (2019) ..... 329 réservoirs et citernes
- Linéaire de canalisations (2019) ..... 10 768 km (dont 400 km en DSP)
- Nombre de branchements actifs (2019) ..... 375 180 branchements
- Rendement global des réseaux de distribution (2019) ..... 76,70 %
- Indice linéaire des pertes en réseau (2019) ..... 3,39 m<sup>3</sup>/km/j
- Taux de conformité des analyses microbiologiques (ARS) ..... 99,95 %
- Taux de conformité physicochimique (ARS) ..... 99,90 %

☞ **Rappel de la programmation 2020 du service Eau Potable présentée lors du DOB, non compris les dépenses d'équipements payées hors programme de travaux :**

	<b>2020</b>
Programme de renouvellement des ouvrages, des réseaux et des branchements existants dont Appels à Projet de l'Agence de l'Eau Artois Picardie	20,0 M€
Programme d'Interconnexion et de Sécurisation	13,0 M€
Programme de rénovation des Réservoirs	1,4 M€
Bâtiments Administratifs	/
<b>TOTAL</b>	<b>34,4 M€</b>

Pour la période 2021-2026, la projection du Plan Pluriannuel de Programmation, par thématique, serait la suivante :

### A. Programmation « Bâtiments Administratifs »

Il faut rappeler que ces opérations sont comptabilisées au Budget SIDEN-SIAN Noréade Eau, avec une ventilation analytique des coûts entre le service Eau et les services Assainissement basée sur des clés de répartition votées chaque année lors du budget. La quote-part assainissement, qui s'élève en moyenne à 40%, est financée par le budget de la Régie Assainissement, par le versement d'une participation.

Les opérations d'investissement ouvertes à ce jour sont les suivantes :

Code Budget	Libellé de l'opération	AP	Montant du CB	Avancement
1023	Nouveau Centre de Beauvois-en-Cambrésis	2016	5 400 K€	DCE en cours
1024	Aménagements divers – Centre d'Avesnelles	2018	600 K€	Aménagement intérieur partiellement réalisé
1025	Climatisation des Centres d'Avesnelles, Le Quesnoy et Pecquencourt	2018	650 K€	Etude thermique à réaliser
1026	Aménagement divers – Centre de Pecquencourt	2018	600 K€	Modifiée pour rénover les menuiseries (et R+1) suite à la tempête Ciara
1029	Bâtiments modulaires du SRC	2018	1 700 K€	Travaux terminés
1030	Nouveau Centre de Saint-Sylvestre-Cappel	2019	5 000 K€	Etudes préalables en cours
<b>TOTAL</b>			<b>13 950 K€</b>	

Compte tenu des besoins identifiés pour les différents services, il est proposé **pour l'année 2021** d'ouvrir, dans l'AP « Bâtiments Administratifs », les opérations d'investissement suivantes :

- **Centre de formation d'ORCHIES**  
Modulaires et aménagement des ateliers ..... **950 K€**
- **Aménagement des Centres de Pecquencourt Nord et Sud**  
Sécurisation du site et aménagement des locaux suite au déménagement du SRC ..... **600 K€**

Pour la période 2022-2026, une réflexion sera menée courant 2021 sur le devenir du bail de location des locaux du Château Bleu à Wasquehal qui abritent les Services Financiers et des Marchés. Par ailleurs, il sera vraisemblablement nécessaire de réfléchir rapidement à une éventuelle extension et mise aux normes des bureaux du Siège à Wasquehal, à l'implantation éventuelle d'un nouveau Centre d'Exploitation en fonction des territoires d'intervention qui pourraient nous rejoindre et à la construction du bâtiment définitif destiné à accueillir le Service Clientèle sur la ZAC Barrois.

## **B. Programmation « Ressources en Eau et Traitement »**

Pour cette programmation, les objectifs sur la période 2021-2026 sont les suivants :

- a. Utiliser au maximum les capacités de production autorisées et mettre en place des traitements appropriés si nécessaire.
- b. Obtenir les autorisations d'exploitation pour toutes les ressources identifiées (ex. : Eaux d'Exhaure des Carrières, champs captants d'Haspres...) et réaliser les travaux.
- c. Rechercher et développer de nouvelles ressources pour diversifier l'alimentation des communes adhérentes en quantité et/ou qualité.

Les besoins actuellement identifiés pour les trois prochaines années s'élèvent à **12 000 000 €HT** selon la répartition suivante :

▪ 2021.....	1 900 000 €HT
▪ 2022.....	7 700 000 €HT
▪ 2023.....	2 400 000 €HT

Ce programme sera complété en fonction des besoins qui pourraient apparaître et des territoires qui pourraient nous rejoindre.

## **C. Programmation « Sécurisations et Interconnexions »**

Pour cette programmation, les objectifs sur la période 2021-2026 sont les suivants :

- a. Sécuriser l'alimentation des communes adhérentes actuellement desservies par une ressource unique et fragile (quantité et/ou qualité).
- b. Réaliser les interconnexions permettant d'assurer l'alimentation en eau des UDI par deux ressources partout où cela est possible et raisonnable pour garantir la qualité de l'eau distribuée (temps de séjour acceptable).

Les besoins actuellement identifiés pour les cinq prochaines années s'élèvent à **14 000 000 €HT** selon la répartition suivante :

▪ 2021.....	7 600 000 €HT
▪ 2022.....	1 800 000 €HT
▪ 2023.....	1 600 000 €HT
▪ 2024.....	2 200 000 €HT
▪ 2025.....	800 000 €HT

Cette programmation sera complétée en fonction des besoins qui pourraient apparaître et des territoires qui pourraient nous rejoindre.



#### **D. « Programmation « Réseaux de Distribution »**

Les besoins en matière de renouvellement des réseaux d'eau potable identifiés sont synthétisés depuis 2005 dans un document (SPIREAU) par département (Aisne, Pas-de-Calais) ou par arrondissement pour le département du Nord.

Cependant, il apparaît que les opérations initialement inscrites dans ces documents par les Centres d'Exploitation sont rarement programmées et que de nouvelles demandes prioritaires apparaissent chaque année, notamment celles liées aux fuites récurrentes ainsi qu'aux travaux nécessaires en coordination avec des travaux de trottoirs, de voiries ou d'assainissement.

Un outil d'analyse a été développé, par nos services en lien avec la nouvelle cartographie, pour identifier les tronçons de conduite sur lesquels les équipes d'intervention des Centres d'Exploitation ont effectuées des réparations (fuites conduites ou branchements) au cours des cinq dernières années.

Nous proposons donc, pour la version SPIREAU 2020, de faire apparaître les tronçons sur lesquels il y a eu au moins deux interventions depuis cinq ans et également les travaux identifiés par les Centres d'Exploitation comme prioritaires pour l'année 2021 dont le montant total s'élève à **25 000 000 €HT** (20 M€ en 2020).

Les propositions pour établir le Plan Pluriannuel 2022-2026 seront étudiées en 2021 avec les Centres d'Exploitation à partir de ce nouvel outil d'aide à la décision et également en tenant compte des travaux d'assainissement à réaliser ou des opérations de voiries significatives identifiées qui pourraient justifier un renouvellement préalable ou simultané de nos réseaux et/ou branchements d'eau potable.

Compte tenu de la baisse des besoins pour les Autorisations de Programme « Ressources en Eau et Traitement » et « Sécurisations et Interconnexions » à partir de 2023, l'AP « Réseaux de Distribution » pourrait être progressivement abondée pour atteindre l'objectif de 30 M€ par an (soit un taux de renouvellement des réseaux d'environ 1 % par an).

#### **E. Programmation « Réservoirs et Citernes »**

Depuis quelques années, une enveloppe de 1,4 M€ est prévue chaque année pour la rénovation complète des réservoirs (étanchéité, huisseries, équipements de sécurité, canalisations, VRD...) et une seconde enveloppe de 500 000 €HT (Budget 21) permet d'effectuer des rénovations de peintures (ravalement) pour des réservoirs ou des citernes en bon état.

En parallèle, les Centres d'Exploitation effectuent des demandes de programmation et certains réservoirs étaient retenus à ces différents programmes sans un diagnostic précis de l'état de l'ouvrage et des travaux à réaliser.

Au cours de l'année 2019, 24 ouvrages proposés par les Centres ont fait l'objet d'un diagnostic. Nous proposons, pour établir le Programme 2021-2026 d'utiliser les résultats de ces diagnostics qui ont permis de hiérarchiser les ouvrages en 4 catégories :

- 1) Mauvais état – Désordres structurels – Urgents
- 2) Mauvais état – Désordres non structurels
- 3) Etat moyen
- 4) Bon état

Le Programme 2021-2026 de rénovation complète sera donc alimenté par les catégories 1 et 2 et un chiffrage précis, ouvrage par ouvrage, sera établi pour une inscription de chaque opération retenue dans l'AP de l'année.

Compte tenu des résultats des diagnostics réalisés, le Budget prévisionnel annuel consacré à cette AP pourrait être augmenté de 600 000 €HT, soit **2 500 000 €HT en 2021 et 2022** puis de 500 000 €HT, soit **3 000 000 €HT/an jusqu'en 2026**.

La liste des ouvrages retenus pour 2021 sera complétée en fonction des besoins qui pourraient apparaître et des territoires qui pourraient nous rejoindre.

## ❖ Récapitulatif du Plan Pluriannuel de Programmation de la Régie Eau Potable

Le tableau, ci-dessous, récapitule les données financières présentées précédemment.

Au vu des années 2021-2023, il est proposé de valoriser le Plan Pluriannuel de Programmation 2021-2026 des opérations de travaux du service d'eau à 222 M€ (6 x 37 M€) auquel il conviendra d'ajouter les travaux sur les bâtiments administratifs ainsi que les dépenses d'équipements hors programmes de travaux qui peuvent être estimées à 7 M€/an.

Autorisations de Programme	2021	2022	2023	2024	2025	2026
AP « Ressources en Eau et Traitement »	1 900 000 €HT	7 700 000 €HT	2 400 000 €HT	A définir	A définir	A définir
AP « Sécurisations et Interconnexions »	7 600 000 €HT	1 800 000 €HT	1 600 000 €HT	2 200 000 €HT	800 000 €HT	A définir
AP « Réseaux de Distribution »	25 000 000 €HT	25 000 000 €HT	30 000 000 €HT	A définir	A définir	A définir
AP « Réservoirs et Citernes »	2 500 000 €HT	2 500 000 €HT	3 000 000 €HT	3 000 000 €HT	3 000 000 €HT	3 000 000 €HT
<b>TOTAL</b>	<b>37 000 000 €HT</b>	<b>37 000 000 €HT</b>	<b>37 000 000 €HT</b>	<b>37 000 000 €HT</b>	<b>37 000 000 €HT</b>	<b>37 000 000 €HT</b>

## II. BUDGET SIDEN-SIAN NOREADE ASSAINISSEMENT

Au 31 décembre 2019, 618 communes étaient adhérentes pour la compétence Assainissement Collectif et le patrimoine était le suivant :

- Stations d'épuration..... 283 ouvrages  
*dont : 169 boues activées, 59 lagunages et 55 autres stations (mini)*
- Stations de pompage d'eaux usées..... 2 423 unités
- Linéaire de canalisations..... 6 798 km
- Estimation du nombre d'habitants desservis..... 634 500 habitants
- Taux de desserte par des réseaux de collecte eaux usées..... 93,50 %
- Taux de conformité de la performance d'épuration..... 87,05 %
- Taux de conformité de la collecte ..... 56,80 %

☞ **Rappel de la programmation 2020 du service Assainissement présentée lors du DOB, non compris les dépenses d'équipements payées hors programme de travaux :**

	2020
AP « Ouvrages de Traitement »	8,3 M€
AP « PCE AEAP et AESN »	7,7 M€
AP « Nouvelle desserte Département du Nord »	12,5 M€
AP « Programme Technique »	10,7 M€
Eaux Pluviales	2,0 M€
<b>TOTAL</b>	<b>41,2 M€</b>

### A. **Programmation « Ouvrages de traitement des eaux usées et des boues, bassins de stockage et Ouvrages de Transport des Eaux Usées »**

Un Programme Pluriannuel existe depuis plusieurs années pour l'inscription des nouvelles stations d'épuration (ou des bassins de stockage par temps de pluie), des Ouvrages de Transport des Eaux Usées (OTEU) à réaliser et également pour les opérations de reconstruction des stations d'épuration vétustes.

Actuellement, cette programmation pluriannuelle a été établie sur la période 2020-2024 sur la base d'un budget annuel d'environ 8 M€HT/an.

Toutefois, dans ce programme n'apparaît pas actuellement la réalisation de certaines stations d'épuration qui avaient été classées non prioritaires sur la période 2015-2020 (voir critère 2 ci-après). Les agglomérations d'assainissement concernées sont quasiment toutes situées dans l'Aisne ou le Pas-de-Calais et la densité de l'habitat justifie, à priori, la réalisation d'un assainissement collectif. Il semble donc envisageable, dès lors que les ratios de desserte globale de l'agglomération d'assainissement (coût des travaux/logement desservi) seront inférieurs ou égaux à 9 000 €/logement (au lieu de 6 000 €/logement actuellement), d'inclure la programmation de ces nouveaux ouvrages, **sous condition exclusive qu'ils soient subventionnables** par les Agences de l'Eau Artois Picardie ou Seine Normandie. Cette nouvelle règle devra être validée par le Comité Syndical.

Compte tenu de ces nouveaux besoins ainsi que des opérations déjà identifiées au Programme Pluriannuel d'Investissement 2020-2024, le besoin annuel sur la période 2021-2026 est estimé à **10 M€HT/an**.

## **B. Programmation « Nouvelles dessertes en Assainissement Collectif »**

Depuis le Débat d'Orientation Budgétaire 2015, le SIDEN-SIAN a fixé des règles de priorisation des investissements pour la nouvelle desserte en Assainissement Collectif afin d'organiser, sur la période de 2015 à 2020, le Plan Pluriannuel de Programmation.

**Les critères en vigueur actuellement sont les suivants :**

**Critère n° 1** : Dans le cas où la station d'épuration existe ou est inscrite au Plan Pluriannuel de Programmation, les opérations prioritaires sont celles pour lesquelles le ratio « coût des travaux de desserte/nombre d'habitations desservies » est **inférieur ou égal à 9 000 €/logement**.

**Critère n° 2** : Dans le cas où la station d'épuration n'existe pas et n'est pas inscrite au Plan Pluriannuel de Programmation, les opérations prioritaires sont celles pour lesquelles le ratio indiqué ci-dessus est **inférieur ou égal à 6 000 €/logement** (en effet, le coût des ouvrages de traitement à prévoir était estimé à 3 000 €/logement).

En complément de ces règles de priorisation, le SIDEN-SIAN a également décidé, dans un souci de bonne gestion et d'optimisation des investissements, de ne réaliser l'extension de la collecte que pour les opérations subventionnables par les Agences de l'Eau (Artois Picardie ou Seine Normandie).

### ☞ Rappel des règles du 11<sup>ème</sup> Programme d'Intervention des Agences :

Les règles actuellement en vigueur pour les subventions de l'Agence de l'Eau Artois Picardie sont valables dans toutes nos communes adhérentes :

- Pas de subvention pour la desserte d'opération de moins de 10 logements.
- Pas de subvention au-delà de 14 000 €/logement.
- Plafonnement des subventions à partir de 7 000 €/logement.

Les subventions pour le territoire de l'Agence de l'Eau Seine Normandie concernant l'Assainissement Collectif s'appliquent sans plafond dès lors que la commune a été déclarée prioritaire au 11<sup>ème</sup> Programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et **il est toutefois important de préciser que très peu de communes adhérentes au SIDEN-SIAN sont actuellement prioritaires sur le territoire de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.**

### ☞ Analyse des besoins restants par territoire et par ratio :

- % d'avancement de la première desserte par territoire en 2019 :
  - Nord .....97 %
  - Pas-de-Calais .....66 %
  - Aisne et Somme.....63 %

Etant donné la fin de la programmation des tranches prioritaires dans le Département du Nord en 2020 selon les critères définis pour la période 2015-2020, il convient désormais de fixer de nouvelles règles de priorisation des investissements sur la période 2021-2026.

Par ailleurs, il est important de préciser que les estimations des travaux ont été ré-évaluées d'environ 8 % pour tenir compte des obligations réglementaires (HAP, IC...), du changement des prescriptions techniques (PVC compact) et de l'inflation depuis 3 ans.

De plus, pour certains hameaux dont la densité justifiait la réalisation d'un Assainissement Collectif, la partie OTEU a été séparée de l'estimation du coût de la desserte afin de ne pas fausser la comparaison avec des tranches pour lesquelles nous avons fait le choix d'un transfert sur une commune voisine ou un traitement sur place.

Compte tenu de ces modifications, le montant des travaux d'extension de la desserte restant pour les secteurs desservis par une station d'épuration existante ou en travaux est estimé à 60 M€\* selon la répartition suivante :

- Nord ..... 15 M€
- Pas-de-Calais ..... 30 M€
- Aisne et Somme..... 15 M€

Le montant des travaux d'extension de la desserte pour les secteurs qui seront desservis par une station d'épuration sur la période 2021-2026 s'élève à 30 M€\* répartis de la manière suivante :

→ Nord .....	2 M€
→ Pas-de-Calais .....	20 M€
→ Aisne et Somme.....	8 M€

\* **Les tranches supérieures à 14 000 €/logement ont été exclues de ces estimations du fait de l'impossibilité d'obtenir des subventions pour les travaux.**

☞ **Nouvelles règles de priorisation proposées pour la période 2021-2026 :**

Il semble donc possible de fixer, comme nouveau critère pour la nouvelle desserte en Assainissement Collectif pour la période 2021-2026 : **le plafond fixé par l'Agence de l'Eau Artois Picardie (actuellement 14 000 €/logement) sous condition secondaire que l'opération soit éligible aux subventions de l'Agence de l'Eau concernée.**

**Priorité n° 1** : opérations pour lesquelles les stations d'épuration existent afin de les « charger » ainsi que celles dont les stations d'épuration sont en construction afin d'atteindre une charge minimale de 40 % nécessaire à l'obtention des subventions des Agences de l'Eau.

**Priorité n° 2** : opérations concernant des secteurs pour lesquels la station d'épuration est programmée avant 2026. Pour ces travaux d'assainissement, il est proposé de ne les inscrire qu'après réception de l'avis favorable des Services de la Police de l'Eau nous permettant d'engager les travaux selon un planning maîtrisable.

Ces nouvelles règles de priorisation devront être validées par le Comité Syndical.

Compte tenu du montant total des opérations estimé à 90 M€, un budget de **15 M€/an** devrait permettre de programmer la plupart des tranches dont le ratio est inférieur ou égal à 14 000 € et pour lesquelles la station d'épuration existe, est en travaux ou est autorisée par les Services de la Police de l'Eau.

La priorisation fixée ci-dessus conduira à répartir cette enveloppe annuelle de 15 M€ de manière variable selon les années entre les Départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne. Pour 2021, il est proposé d'affecter une enveloppe d'environ 6 M€ pour le territoire du Département du Nord et de 9 M€ pour les Départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais.

**Il est important de rappeler que ces nouvelles dessertes permettront d'augmenter l'assiette de la redevance assainissement et apporteront donc de nouvelles recettes.**

### C. Programmation « Programme de renouvellement et d'amélioration des réseaux »

Les travaux d'amélioration des réseaux actuellement identifiés ont été évalués à un montant de 115 M€. Toutefois, cette estimation ne tient pas compte des nombreux travaux qui vont s'imposer rapidement pour la mise en conformité des agglomérations d'assainissement jugées non conformes par rapport à la directive ERU (ex : Villers-Outreaux, Watten) et celles, de plus en plus nombreuses, déclarées ECC par les Services de la Police de l'Eau et qui risquent de devenir non conformes en l'absence de travaux.

Aussi, pour le Plan Pluriannuel de Programmation sur la période 2021-2026, il est proposé de consacrer une enveloppe annuelle de **15 M€HT** aux travaux nécessaires à la mise en conformité ou pour éviter de nouvelles non-conformités d'agglomérations d'assainissement, pour renouveler les réseaux en mauvais état, lutter contre les eaux claires parasites et limiter les déversements vers le milieu naturel.

Les opérations indispensables pour rétablir ou maintenir la conformité des systèmes d'assainissement (ECC/ERU) seront financées en priorité (environ 5 M€/an) et l'enveloppe restante (environ 10 M€/an) sera affectée aux opérations identifiées par les Centres d'Exploitation qui seront examinées lors des Commissions de Programmation.

#### ❖ Récapitulatif du Plan Pluriannuel de Programmation de la Régie Assainissement

Compte tenu de ce qui précède, le Plan Pluriannuel de Programmation 2021-2026 des opérations de travaux du service Assainissement est valorisé à 240 M€ (6 x 40 M €) auquel il conviendra d'ajouter la participation au financement des bâtiments administratifs ainsi que les dépenses d'équipements hors programmes de travaux qui peuvent être estimées à 6 M€/an.

<b>Autorisations de Programme</b>	<b>Montants en €HT</b>
AP « Ouvrages de traitement des eaux usées et des boues, bassins de stockage et Ouvrages de Transport des Eaux Usées »	10 M€HT
AP « Nouvelles dessertes en Assainissement Collectif »	15 M€HT
AP « Programme de renouvellement et d'amélioration des réseaux »	15 M€HT
<b>TOTAL</b>	<b>40 M€HT</b>



### ☞ Subventions prévisionnelles liées aux investissements :

Comme indiqué ci-avant, l'ensemble des travaux d'Eau Potable et d'Assainissement du Plan Pluriannuel de Programmation fera l'objet de demandes de subventions auprès des Agences de l'Eau Artois Picardie et Seine Normandie.

Sur la base de la moyenne des trois derniers comptes financiers, les subventions s'élèvent :

- Pour l'Eau Potable..... 2,7 M€
- Pour l'Assainissement ..... 4,9 M€

### ☞ Recettes attendues liées à la Nouvelle Desserte en Assainissement Collectif :

La création de nouveaux réseaux d'assainissement génère une augmentation des recettes :

- Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) :
  - ↳ nb de logements desservis x 217,09 €/unité
  - ↳ prévision annuelle : 1 500 logements, soit 325 000 €
- Redevance Assainissement (RA) :
  - ↳ nb de logements desservis x 250 €/unité
  - ↳ prévision annuelle : 1 500 logements, soit 375 000 €

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>PFAC</b>	325 000 €	325 000 €	325 000 €	325 000 €	325 000 €	325 000 €
<b>RA</b>	375 000 €	750 000 €	1 125 000 €	1 500 000 €	1 875 000 €	2 250 000 €
<b>TOTAL RECETTES ATTENDUES</b>	<b>700 000 €</b>	<b>1 025 000 €</b>	<b>1 450 000 €</b>	<b>1 825 000 €</b>	<b>2 200 000 €</b>	<b>2 575 000 €</b>

### III. BUDGET SIDEN-SIAN NOREADE DECI

En 2020, 473 communes sont adhérentes au SIDEN-SIAN pour la compétence DECI et la règle de priorisation actuelle des investissements en DECI est :

- Construction des ouvrages protégeant au moins 140 bâtiments ;
- Construction d'un ouvrage sur les territoires communaux ne disposant d'aucun PEI capable de délivrer 60 m<sup>3</sup>/h.

Nos services ont étudié, à ce jour, les besoins d'équipements de défense incendie sur le territoire de 146 communes, soit un échantillon représentatif de 30 %. L'expression des besoins peut être classifiée selon deux indicateurs :

- le nombre de bâtiments supplémentaires protégés par chaque projet,
- le taux de conformité minimal atteint par chaque territoire communal après réalisation du projet.

Il est important de préciser que les estimations financières ont été calculées sur la base d'un prix « moyen » d'ouvrage de 70 000 €.

#### 1. INDICATEUR : NOMBRE DE BATIMENTS

Objectif : protéger tous les groupements de plus de x bâtiments	Estimation du besoin global d'ouvrages	Montant des investissements
70	100	7 M€
60	128	9 M€
50	200	14 M€
40	250	18,5 M€
30	350	24,5 M€
20	500	35 M€
10	730	51 M€

Remarque : En protégeant tous les groupes supérieurs à 20 bâtiments, on protège tous les bâtiments remarquables (école, mairie, salle polyvalente).

**2. INDICATEUR : TAUX DE CONFORMITE COMMUNALE**

<b>Objectif : taux de protection minimale (%)</b>	<b>Estimation du besoin global d'ouvrages</b>	<b>Montant des investissements</b>
20 %	70	5 M€
30 %	100	7 M€
40 %	133	10 M€
50 %	200	14 M€
60 %	300	21 M€
70 %	420	30 M€
80 %	570	40 M€
90 %	700	50 M€

**3. CAPACITE D'INVESTISSEMENT DECI**

A ce jour, le financement de la compétence DECI est assuré par la cotisation des communes sur la base de 5 €/habitant.

Cotisation syndicale ..... 3,2 M€  
 Dépense d'exploitation..... 0,9 M€  
 Auto-financement..... 2,3 M€

Renouvellements d'hydrants ..... 0,6 M€  
 Création d'hydrants..... 0,2 M€

**Disponible programme de travaux DECI (ouvrages) : 1,5 M€**

Excédent cumulé disponible fin 2019..... 4,9 M€

Sur la période 2021-2026, les capacités financières d'investissement s'élèvent donc à :

**13,9 M€**  
 (1,5 x 6 + 4,9) sans appel à l'emprunt

A contrario, si les capacités financières annuelles d'investissement (1,5 M€) étaient affectées au remboursement d'annuités d'un emprunt, nous pourrions disposer de **27,5 M€**.

**4. PROPOSITIONS DES REGLES DE PRIORISATION**

**Critère 1 :** Protéger tous les bâtiments publics (école, mairie, salle polyvalente).

**Critère 2 :** Permettre à chaque commune d'atteindre un taux de conformité minimal de 50%.

**Critère 3 :** Protéger tous les regroupements de bâtiments supérieurs à 50 bâtiments.

L'atteinte de ces trois critères nécessiterait un investissement de **15 M€** (extrapolation à partir de l'échantillon).

Durant l'année 2021, le bureau d'études :

- réalisera les études des schémas communaux pour la totalité des communes adhérentes ;
- établira l'inventaire des projets à réaliser et le classement exhaustif selon les critères 1, 2 et 3.

A compter du programme 2021, à chaque Autorisation de Programme annuelle seront affectés des projets éligibles selon leur faisabilité immédiate, à savoir la maîtrise du foncier permettant d'accueillir l'ouvrage.



## **Autorisations de Programme et Crédits de Paiement**

(Situation après la réunion du 12 novembre 2020)

AP service eau

AP bâtiments administratifs

AP service assainissement

AP Défense Extérieure Contre L'incendie

## SIDEN-SIAN Noréade Eau – Eau potable et industrielle

### Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement

(Situation après la réunion du 12 novembre 2020)

Autorisation de programme (AP)	Montant AP	Ventilation des Crédits de Paiement							
		Réalisations cumulées à fin	Prévisions 2020	Réalisations au 01/10/2020	% réalisation CP 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Interconnexion Avesnois Pecquencourt	52 500 000,00 €	51 259 263,32 €	732 392,39 €	263 321,32 €	36%	508 344,29 €			
2013 et antérieurs	568 000,00 €	169 045,86 €	231 515,15 €	19 088,30 €	8%	167 438,99 €			
2014	12 058 000,00 €	11 861 947,52 €	196 052,48 €	76 048,54 €	39%				
2015	16 363 000,00 €	15 768 103,47 €	240 039,98 €	24 473,60 €	10%	354 856,55 €			
2016	25 972 000,00 €	17 460 839,03 €	3 300 000,00 €	2 027 244,64 €	61%	2 200 000,00 €	3 011 160,97 €		
2017	25 364 000,00 €	16 705 222,17 €	4 500 000,00 €	3 089 716,13 €	69%	2 000 000,00 €	2 158 777,83 €		
2018	39 015 000,00 €	16 937 657,34 €	9 900 000,00 €	7 552 455,77 €	76%	6 500 000,00 €	4 000 000,00 €	1 677 342,66 €	
2019	25 237 000,00 €	6 010 339,30 €	8 500 000,00 €	6 012 418,96 €	71%	5 400 000,00 €	3 200 000,00 €	2 126 660,70 €	
2020 – 1	23 466 000,00 €		5 000 000,00 €	2 303 945,24 €	46%	6 900 000,00 €	4 900 000,00 €	4 800 000,00 €	1 866 000,00 €
2020 – 2	13 250 000,00 €		2 300 000,00 €	1 009 015,04 €	44%	5 700 000,00 €	3 200 000,00 €	1 100 000,00 €	950 000,00 €
<b>Total</b>	<b>233 793 000,00 €</b>	<b>136 172 418,01 €</b>	<b>34 900 000,00 €</b>	<b>22 377 727,54 €</b>	<b>64%</b>	<b>29 730 639,83 €</b>	<b>20 469 938,80 €</b>	<b>9 704 003,36 €</b>	<b>2 816 000,00 €</b>

## SIDEN-SIAN Noréade Eau – Bâtiments administratifs

### Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement

(Situation après la réunion du 12 novembre 2020)

Autorisation de programme (AP)	Montant AP	Ventilation des Crédits de Paiement							
		Réalisations cumulées à fin 2019	Crédits de Paiement 2019 à reporter	Prévisions 2020	Réalisations au 01/10/2020	% réalisation CP 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023
2014	1 100 000,00 €	1 082 481,31 €	1 646,58 €	15 000,00 €	0,00 €	0%	872,11 €		
2015	480 000,00 €	420 552,79 €	14 748,78 €	44 000,00 €	9 335,49 €	21%	698,43 €		
2016	5 400 000,00 €	195 434,64 €	310 680,35 €	600 000,00 €	96 701,17 €	16%	4 200 000,00 €	93 885,01 €	
2018	4 200 000,00 €	658 723,26 €	808 369,86 €	2 300 000,00 €	1 344 168,45 €	58%	432 906,88 €		
2019	5 000 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	41 000,00 €	8 970,00 €	22%	200 000,00 €	1 000 000,00 €	3 699 000,00 €
<b>Total</b>	<b>16 180 000,00 €</b>	<b>2 357 192,00 €</b>	<b>1 195 445,57 €</b>	<b>3 000 000,00 €</b>	<b>1 459 175,11 €</b>	<b>49%</b>	<b>4 834 477,42 €</b>	<b>1 093 885,01 €</b>	<b>3 699 000,00 €</b>

## SIDEN-SIAN Noréade Assainissement

### Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement

(Situation après la réunion du 12 novembre 2020)

Autorisation de Programme (AP)	Montant AP	Ventilation des Crédits de Paiement							
		Réalisations cumulées à fin	Prévisions 2020	Réalisations au 01/10/2020	% réalisation CP 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
2013 et antérieurs	28 491 000,00 €	13 514 675,50 €	7 000 000,00 €	4 166 582,69 €	60%	3 546 901,32 €	4 429 423,18 €		
2014	33 831 500,00 €	31 378 401,32 €	2 000 000,00 €	1 102 379,22 €	55%	453 098,68 €			
2015	36 032 000,00 €	30 253 585,64 €	3 000 000,00 €	2 525 390,11 €	84%	2 000 000,00 €	778 414,36 €		
2016	43 878 000,00 €	24 203 055,96 €	6 000 000,00 €	3 826 318,51 €	64%	5 000 000,00 €	7 142 162,46 €	1 532 781,58 €	
2017	39 870 000,00 €	22 640 053,80 €	5 000 000,00 €	2 740 711,56 €	55%	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	2 229 946,20 €	
2018	42 388 000,00 €	18 769 618,79 €	7 000 000,00 €	5 542 732,09 €	79%	7 000 000,00 €	7 000 000,00 €	2 618 381,21 €	
2019	37 196 000,00 €	4 491 296,82 €	12 000 000,00 €	7 474 752,96 €	62%	7 000 000,00 €	7 000 000,00 €	5 218 891,01 €	1 485 812,17 €
2020 – 1	12 500 000,00 €		2 500 000,00 €	163 921,43 €	7%	2 500 000,00 €	2 800 000,00 €	2 700 000,00 €	2 000 000,00 €
2020 – 2	8 700 000,00 €		1 000 000,00 €	7 052,77 €	1%	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	1 700 000,00 €
2020 – 3	7 700 000,00 €		1 500 000,00 €	88 879,11 €	6%	2 000 000,00 €	1 150 000,00 €	1 100 000,00 €	1 950 000,00 €
2020 – 4	13 491 000,00 €		3 000 000,00 €	1 610 821,40 €	54%	3 500 000,00 €	2 700 000,00 €	2 600 000,00 €	1 691 000,00 €
<b>Total</b>	<b>304 077 500,00 €</b>	<b>145 250 687,83 €</b>	<b>50 000 000,00 €</b>	<b>29 249 541,85 €</b>	<b>58%</b>	<b>40 000 000,00 €</b>	<b>40 000 000,00 €</b>	<b>20 000 000,00 €</b>	<b>8 826 812,17 €</b>



**SIDEN-SIAN**  
**Défense Extérieure Contre l'Incendie**

**Récapitulatif des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement**

(Situation après la réunion du 12 novembre 2020)

Autorisation de Programme (AP)	Montant AP	Ventilation des Crédits de Paiement						
		Réalisations cumulées: à fin 2019	Prévisions 2020	Réalisations au 01/10/2020	% réalisation CP 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023
2019	3 527 600,00 €	3 360,00 €	1 350 000,00 €	825 917,74 €	61%	1 350 000,00 €	824 240,00 €	
2020	1 830 000,00 €	0,00 €	350 000,00 €	0,00 €	0%	700 000,00 €	700 000,00 €	80 000,00 €
<b>Total</b>	<b>5 357 600,00 €</b>	<b>3 360,00 €</b>	<b>1 700 000,00 €</b>	<b>825 917,74 €</b>	<b>49%</b>	<b>2 050 000,00 €</b>	<b>1 524 240,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>